

SOFINA

Une version abrégée des comptes statutaires de Sofina SA est reprise dans le Rapport annuel relatif à l'exercice social 2023. Veuillez trouver ci-après un exemplaire de ces comptes dans une version intégrale qui sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 8 mai 2024.

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION** (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **Sofina SA**Forme juridique<sup>1</sup> : **Société anonyme**Adresse: **Rue de l'Industrie**N°: **31**Code postal: **1040**Commune: **Etterbeek**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet<sup>2</sup>: **https://www.sofinagroup.com/**Adresse e-mail<sup>2</sup>:

Numéro d'entreprise

**0403.219.397**DATE **15-05-2023** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne<sup>3</sup> : les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**<sup>4</sup>

approuvés par l'assemblée générale du

 les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

**01-01-2023**

au

**31-12-2023**

l'exercice précédent des comptes annuels du

**01-01-2022**

au

**31-12-2022**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas<sup>5</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **99**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.6, 6.8, 6.17, 6.20, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature  
(nom et qualité)**Monsieur Harold Boël**  
**Chief Executive Officer**Signature  
(nom et qualité)**Monsieur Dominique Lanckswert**  
**Président**

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**Monsieur Lancksweert Dominique**

Queen's Gate 56, SW7 5JW London, Royaume-Uni

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 06/05/2021, fin: 14/05/2026

**Madame Strömberg Charlotte**

Skogsvägen 20, 122 62 Enskede, Suède

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 07/05/2020, fin: 08/05/2024

**Monsieur Boël Harold**

Avenue des Orangers 16, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 05/05/2022, fin: 08/05/2025

**Monsieur Boël Nicolas**

Chenoy 3, 1490 Court-Saint-Etienne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 08/05/2024

**Monsieur Emsens Jacques**

Avenue Robert Jones 77, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/05/2020, fin: 04/05/2023

**Monsieur Verhofstadt Guy**

Lievestraat 2, 9000 Gent, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/05/2019, fin: 04/05/2023

**Monsieur Peugeot Robert**

Boulevard Suchet 7, 75016 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 02/05/2019, fin: 04/05/2023

**Comte de Meeûs d'Argenteuil Laurent**

Howley Place 6, W2 1XA London, Royaume-Uni

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 08/05/2024

**Madame Sioen Michèle**

Astridlaan 14, 8300 Knokke-Heist, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 05/05/2022, fin: 14/05/2026

**Madame Cioli Laura**

Via Giovannino de Grassi 8, 20123 Milano, Italie

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 08/05/2024

**Madame Langenbacher Anja**

Bleibtreustrasse 15, 10623 Berlin, Allemagne

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 08/05/2025

**Madame Soubie Catherine**

Boulevard Saint-Michel 141, 75005 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 08/05/2025

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**Madame York Gwill**

Fayerweather Street 16, MA02138 Cambridge, Etats-Unis

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 08/05/2024

**Monsieur Vasudeva Rajeev**

Ground Floor Rear Portion C Block, Prithvi Raj Road -, 110011 New Delhi, Inde

Mandat: Administrateur, début: 04/05/2023, fin: 14/05/2026

**Monsieur Teo Leslie**

Sunset Grove 5, 597445 Singapour, Singapour

Mandat: Administrateur, début: 04/05/2023, fin: 14/05/2026

**Monsieur Goblet d'Alviella Felix**

Horsegate Ride -, SL59LS Ascot, Royaume-Uni

Mandat: Administrateur, début: 04/05/2023, fin: 14/05/2026

**ERNST & YOUNG Réviseurs d'Entreprises SRL 0446.334.711**

Kouterveldstraat 7B, 1831 Diegem, Belgique

Numéro de membre: B00160

Mandat: Commissaire, début: 04/05/2023, fin: 14/05/2026

Représenté par:

1 Monsieur Hubin Jean-François

Kouterveldstraat 7b 1831 Diegem Belgique

, Numéro de membre : A01649

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels  ont /  n'ont pas  été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<u>2.141.433.629,65</u>	<u>1.649.285.377,79</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	5.577,80	11.248,83
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	8.920.753,74	9.099.616,08
Terrains et constructions		22	7.894.904,40	8.346.419,83
Installations, machines et outillage		23	18.978,05	5.286,38
Mobilier et matériel roulant		24	386.972,23	355.598,19
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	619.899,06	392.311,68
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4 / 6.5.1	28	2.132.507.298,11	1.640.174.512,88
Entreprises liées	6.15	280/1	1.140.171.670,66	474.961.067,06
Participations		280	1.140.171.670,66	474.961.067,06
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	667.403.532,00	637.428.324,32
Participations		282	665.990.805,30	636.082.870,32
Créances		283	1.412.726,70	1.345.454,00
Autres immobilisations financières		284/8	324.932.095,45	527.785.121,50
Actions et parts		284	264.638.198,93	527.785.121,50
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	60.293.896,52	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<u>1.404.175.259,30</u>	<u>1.810.637.479,93</u>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	510.325.560,00	829.055.190,45
Créances commerciales		40	3.178.932,99	5.814.923,41
Autres créances		41	507.146.627,01	823.240.267,04
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1 / 6.6	50/53	779.286.061,76	840.304.740,08
Actions propres		50	198.112.647,41	162.839.659,08
Autres placements		51/53	581.173.414,35	677.465.081,00
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	112.908.598,13	140.303.743,96
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	1.655.039,41	973.805,44
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	3.545.608.888,95	3.459.922.857,72

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
		10/15	<u>2.667.853.413,07</u>	<u>2.463.929.443,59</u>
<b>Apport</b>		10/11	84.154.797,85	84.154.797,85
Capital	6.7.1	10	79.734.940,00	79.734.940,00
Capital souscrit		100	79.734.940,00	79.734.940,00
Capital non appelé <sup>6</sup>		101		
En dehors du capital		11	4.419.857,85	4.419.857,85
Primes d'émission		1100/10	4.419.857,85	4.419.857,85
Autres		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>				
		12		
<b>Réserves</b>				
		13	1.770.341.652,68	1.711.420.063,74
Réserves indisponibles		130/1	230.906.426,76	195.633.438,43
Réserve légale		130	7.973.494,00	7.973.494,00
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312	198.112.647,41	162.839.659,08
Soutien financier		1313		
Autres		1319	24.820.285,35	24.820.285,35
Réserves immunisées		132	139.435.225,92	144.174.630,12
Réserves disponibles		133	1.400.000.000,00	1.371.611.995,19
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	813.271.388,53	668.265.499,12
<b>Subsides en capital</b>		15	85.574,01	89.082,88
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b> <sup>7</sup>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
		16	<u>1.905.700,26</u>	<u>3.588.904,52</u>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
		160/5	734.602,67	2.338.005,53
Pensions et obligations similaires		160	674.720,20	2.235.366,93
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	59.882,47	102.638,60
<b>Impôts différés</b>				
		168	1.171.097,59	1.250.898,99

<sup>6</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>7</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<u>875.849.775,62</u>	<u>992.404.509,61</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	696.076.513,06	695.294.886,60
Dettes financières		170/4	696.076.513,06	695.294.886,60
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	696.076.513,06	695.294.886,60
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	177.348.344,02	294.258.485,35
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.631.982,67	1.813.217,38
Fournisseurs		440/4	1.631.982,67	1.813.217,38
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.999.185,09	6.102.649,10
Impôts		450/3	353.158,18	774.049,28
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.646.026,91	5.328.599,82
Autres dettes		47/48	173.717.176,26	286.342.618,87
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	2.424.918,54	2.851.137,66
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	3.545.608.888,95	3.459.922.857,72

<sup>6</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>7</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	10.329.842,15	15.487.090,65
Chiffre d'affaires	6.10	70	2.923.120,98	5.583.607,43
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	7.406.721,17	9.903.483,22
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	31.891.525,09	41.904.099,32
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	13.038.620,60	13.106.289,60
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	14.111.329,79	24.220.606,96
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	618.504,59	619.699,75
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-1.603.402,86	-2.348.896,73
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	5.726.472,97	6.306.399,74
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> (+)/(-)		9901	-21.561.682,94	-26.417.008,67

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	628.971.430,56	101.380.119,44
Produits financiers récurrents		75	410.299.988,89	78.724.612,94
Produits des immobilisations financières		750	377.848.986,78	48.173.105,45
Produits des actifs circulants		751	28.228.640,85	9.233.799,48
Autres produits financiers	6.11	752/9	4.222.361,26	21.317.708,01
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	218.671.441,67	22.655.506,50
<b>Charges financières</b>		65/66B	286.407.151,39	356.260.724,66
Charges financières récurrentes	6.11	65	1.853.384,00	82.794.384,75
Charges des dettes		650	8.642.266,20	8.183.128,77
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	-12.051.179,84	48.296.811,44
Autres charges financières		652/9	5.262.297,64	26.314.444,54
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	284.553.767,39	273.466.339,91
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	321.002.596,23	-281.297.613,89
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780	79.801,40	79.801,15
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	7.931,78	7.572,04
Impôts		670/3	7.931,78	7.572,04
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	321.074.465,85	-281.225.384,78
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789	4.739.404,20	24.239.403,54
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	325.813.870,05	-256.985.981,24

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	994.079.369,17	778.557.444,92
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	325.813.870,05	-256.985.981,24
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	668.265.499,12	1.035.543.426,16
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2	63.660.993,14	
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	63.660.993,14	
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)	(14)	813.271.388,53	668.265.499,12
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7	117.146.987,50	110.291.945,80
Rémunération de l'apport		694	114.737.500,00	108.023.453,28
Administrateurs ou gérants		695	2.409.487,50	2.268.492,52
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,  
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	28.355,14
8022		
8032		
8042		
8052	28.355,14	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.106,31
8072	5.671,03	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	22.777,34	
211	<u>5.577,80</u>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.450.826,37
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	17.450.826,37	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.104.406,54
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	451.515,43	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	9.555.921,97	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22)	<u>7.894.904,40</u>	

**INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	19.001,08
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162 15.491,00	
Cessions et désaffectations	8172	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192 34.492,08	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>		
8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>		
8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>		
8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	13.714,70
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actés	8272 1.799,33	
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322 15.514,03	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23) <u>18.978,05</u>	

**MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.186.266,19
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	131.578,51	
Cessions et désaffectations	8173	189.314,81	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	1.128.529,89	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	830.668,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	92.369,35	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	181.479,69	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	741.557,66	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	<u>386.972,23</u>	



**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	647.319,58
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165 294.736,83	
Cessions et désaffectations	8175	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195 942.056,41	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255P xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actées	8215	
Acquises de tiers	8225	
Annulées	8235	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325P xxxxxxxxxxxxxxxx	255.007,90
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actés	8275 67.149,45	
Repris	8285	
Acquis de tiers	8295	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325 322.157,35	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(26) <u>619.899,06</u>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

**ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	478.474.775,68
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361	668.549.331,50	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	1.147.024.107,18	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.513.708,62
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471	3.338.727,90	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521	6.852.436,52	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(280)	1.140.171.670,66	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(281)		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	662.390.557,74
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362	145.604.809,86	
Cessions et retraits	8372	76.733.400,00	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392	731.261.967,60	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.307.687,42
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472	3.820.684,56	
Reprises	8482	4.857.325,60	
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522	25.271.046,38	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8542	40.000.115,92	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552	40.000.115,92	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(282)	<u>665.990.805,30</u>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283P	xxxxxxxxxxxxxxx	<u>1.345.454,00</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582	67.272,70	
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(283)	<u>1.412.726,70</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	844.549.114,45
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373	66.097.709,73	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	778.451.404,72	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	316.763.992,95
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473	262.688.251,45	
Reprises	8483	65.639.038,61	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523	513.813.205,79	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)	<u>264.638.198,93</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583	75.000.000,00	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603	14.706.103,48	
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)	<u>60.293.896,52</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653	<u>14.706.103,48</u>	

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>SOFINA VENTURES</b> Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek Belgique 0423.386.786	Actions ordinaires	11.710	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	362.516.797	18.799.500
<b>SOFINA CAPITAL</b> Société anonyme Rue Léon Laval 12 3372 Leudelange Luxembourg	Actions ordinaires	5.872.576	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	1.714.865.125	286.394.044
<b>SOFINA US</b> Limited Company Federal Street 160 MA02110 Boston Etats-Unis	Units	802.000	100,00	0,00	31/12/2023	USD	74.236.362	9.398.358
<b>GROUPE PETIT FORESTIER</b> Société par Actions Simplifiées Route de Tremblay 11 93420 Villepinte France	Actions Ordinaires	976.838	33,76	0,00	31/12/2022	EUR	352.734.297	3.581.190
<b>DRYLOCK TECHNOLOGIES</b> Société anonyme Spinnerijstraat 12 9240 Zele Belgique 0479.766.057	Actions ordinaires B	169.782.750	25,00	0,00	31/12/2022	EUR	596.954.730	4.196.892
<b>GL EVENTS</b> Société anonyme Quai Rambaud 59 69002 Lyon France	Actions ordinaires	4.768.057	15,90	0,00	31/12/2022	EUR	423.934.000	-961.000

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>M. CHAPOUTIER</b> Société anonyme Avenue du Docteur Durand 18 26600 Tain l'Hermitage France	Actions Ordinaires	3.124	14,20	0,00	31/12/2022	EUR	62.065.094	4.240.382
<b>M.M.C.</b> Société anonyme Avenue du Docteur Paul Durand 18 26600 TAIN HERMITAGE France	Actions ordinaires	15.256	19,83	0,00	31/12/2022	EUR	37.365.404	67.085
<b>MERIEUX NUTRISCIENCES</b> Corporation East Wacker Drive 111 2300 Chicago Etats-Unis	Common A Shares	43.278	15,45	0,00	30/09/2023	USD	550.346.000	36.404.000
<b>POLYGONE</b> Société anonyme Quai Rambaud 59 69002 Lyon France	Actions ordinaires	221.076	20,96	0,00	31/12/2022	EUR	247.482.602	6.549.001
<b>SPARTOO</b> Société par actions simplifiée Rue Henri Barbusse 16 31800 Grenoble France	Actions ordinaires	2.414.318	11,90	0,00	31/12/2022	EUR	36.302.976	-6.928.896
<b>MxBEE</b> Société par Actions Simplifiées	Actions ordinaires	7.820.093	26,64	0,00	31/12/2022	EUR	28.620.241	-761.435

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS****PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>SOFINA ASIA</b> Private Limited Amoy Street 108 , boîte 3-01 069928 Singapour Singapour 201431635H	Common & Preferred shares	615.000	100,00	0,00	31/12/2023	SGD	71.314.729	5.191.980
<b>BIOBEST GROUP</b> Société anonyme Ilse Velden 18 2260 Westerlo Belgique 0893.948.337	Actions ordinaires D, G et F	162.012	11,11	0,00	31/12/2022	EUR	62.114.370	-2.890.541

**LISTE DES ENTREPRISES DONT LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de la société, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
<p><b>SOFINA CAPITAL</b> Société anonyme Rue Léon Laval 12 3372 Leudelange Luxembourg</p>	C



**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe</b>	51	496.373.414,35	432.465.081,00
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	496.373.414,35	432.465.081,00
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
<b>Titres à revenu fixe</b>	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b>	53	84.800.000,00	245.000.000,00
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	84.800.000,00	245.000.000,00
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b>	8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
Charges à reporter	414.917,68
Intérêts courus à recevoir	993.129,36
Produits à recevoir	246.992,37

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT****ETAT DU CAPITAL****Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	79.734.940,00
(100)	79.734.940,00	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
Catégories d'actions

Actions ordinaires

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	79.734.940,00	34.250.000
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	20.844.813
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	13.405.187

**Capital non libéré**

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

**Capital autorisé non souscrit**

Codes	Exercice
8721	2.451.245,28
8722	1.052.928
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

### Structure de l'actionnariat

Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Immobilière et Immobilière du Centre SA forment un consortium au sens de l'article 1:19 du CSA (ensemble l'« Actionnaire de Référence »).

Il ressort de la dernière déclaration faite le 23 août 2023 par l'Actionnaire de Référence en application de l'article 74 de la loi du 1er avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition que les sociétés formant l'Actionnaire de Référence détenaient au 23 août 2023 des actions de la Société comme suit :

	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>	<b>% DE PARTICIPATION</b>
Union Financière Boël SA	7.676.729	22,41%
Société de Participations Industrielles SA	8.486.320	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.535.968	7,40%
<b>Sous-total</b>	<b>18.699.017</b>	<b>54,60%</b>
Sofina SA (actions propres)	957.928	2,80%
<b>Total</b>	<b>19.656.945</b>	<b>57,40%</b>

Au 31 décembre 2023, Sofina détenait 1.052.928 actions propres représentant 3,07% de son capital social.

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF****VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année****Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir****Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	696.076.513,06
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	696.076.513,06
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	696.076.513,06
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales** (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	
9076	
9077	1.645.905,41

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Exercice	
Intérêts courus	2.110.784,38
Autres charges à imputer	210.194,43
Ecart de conversion	103.939,73





**RÉSULTATS FINANCIERS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	3.508,87	3.508,87
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754	2.304.922,19	5.468.034,78
Autres			
Ecarts de conversion		161.492,37	0,00
Produits financiers divers		774.445,86	331.474,71
Commissions de non utilisation		977.991,97	588.132,29
Produits liés aux dérivés		0,00	14.925.544,86
Plus-values sur réalisations de placements de trésorerie		0,00	1.012,50
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts</b>			
	6501		
<b>Intérêts portés à l'actif</b>			
	6502		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées	6510		48.296.811,44
Reprises	6511	12.051.179,84	
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Différences de change réalisées	654	2.111.222,36	4.607.333,91
Ecarts de conversion de devises	655	163.050,93	374.502,69
Autres			
Frais relatifs au portefeuille		76.057,54	160.763,17
Frais bancaires		2.201.843,04	1.866.777,53
TVA non déductible sur charges financières		2.101,86	2.162,18
Charges financières diverses		186,67	2.707,93
Moins-values réalisées sur actifs circulants		235.530,74	4.277.295,97
Frais liés aux dérivés		0,00	14.925.544,86
Taxes étrangères		356.305,40	

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	218.671.441,67	22.655.506,50
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)	218.671.441,67	22.655.506,50
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	70.496.364,21	21.385.322,22
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	148.175.077,46	1.270.184,28
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	284.553.767,39	273.466.339,91
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)	284.553.767,39	273.466.339,91
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	284.553.767,39	273.466.339,91
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Réductions et reprises de réductions de valeur sur actions et parts

Plus et moins-values sur actions et parts

Provisions et autres charges non déductibles fiscalement

Revenus définitivement taxés

Codes	Exercice
9134	7.931,78
9135	997.313,88
9136	989.382,10
9137	
9138	
9139	
9140	
	202.058.998,03
	-145.934.745,41
	-3.595.487,02
	-375.422.719,83

Exercice

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Revenus définitivement taxés

Latences passives

Ventilation des latences passives

Plus-values à taxation étalée

Plus-values immunisées

Codes	Exercice
9141	27.184.871,22
9142	
	27.184.871,22
9144	230.694.387,12
	4.684.389,82
	226.009.997,30

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	400.556,52	239.280,13
9146	1.422.538,41	1.623.510,34
9147	6.215.373,54	15.513.295,35
9148	15.631.799,60	15.246.405,37

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	9149	
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN****ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS****ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS****MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES****MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Lignes de crédit non utilisées accordées par des institutions bancaires (montant non utilisé)

1.025.000.000,00

Lignes de crédit non utilisées accordées aux filiales (montant non-utilisé)

698.450.685,40

N° 0403.219.397

C-cap 6.14

Conventions incluant des droits de préemption ou de souscription préférentielle : la Société bénéficie de droits de préemption ou de souscription préférentielle dans certaines participations de son portefeuille et ceux-ci sont conditionnés par une augmentation du capital de la société concernée du portefeuille ou par la mise en vente par un actionnaire de ses actions détenues dans la société en question.

Conventions incluant des droits et obligations en cas d'acquisition ou cession de titres : les autres droits obtenus concernent essentiellement la possibilité pour la Société de suivre un actionnaire qui céderait tout ou partie de sa participation (tag-along right). Les engagements donnés par la Société sont relatifs à des obligations de suite (cession des actions) en cas de cession par certains actionnaires (drag-along right).

Le total de la juste valeur des participations concernées par ces engagements de cession est de 1.158.047.741,63 EUR

0,00
0,00
0,00
0,00
0,00

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

La société accorde aux membres de son personnel, dans le cadre d'un règlement de pension, un régime complémentaire de pension de retraite et de survie qui est couvert par une assurance groupe. Une provision couvre l'écart entre d'une part la valeur actualisée en fin d'exercice des engagements de la société calculée sur base des services passés et des traitements projetés et, d'autre part l'estimation des contrats d'assurance groupe.

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Au 31/12/2023 il y a 840.400 options en faveur du personnel, donc le prix d'exercice varie entre 85,96 EUR et 385,40 EUR

Exercice
0,00

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice
----------

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Exercice
----------

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	(280/1)	1.140.171.670,66	474.961.067,06
Participations	(280)	1.140.171.670,66	474.961.067,06
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
<b>Créances</b>	9291	494.906.281,65	823.997.532,09
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	494.906.281,65	823.997.532,09
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351	55.973.632,93	175.614.704,12
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	55.973.632,93	175.614.704,12
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401	698.450.685,40	344.462.914,63
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421	360.000.000,00	30.241.910,67
Produits des actifs circulants	9431	22.555.517,36	7.999.926,83
Autres produits financiers	9441	999.645,45	15.513.677,15
Charges des dettes	9461	850.264,55	174.520,55
Autres charges financières	9471		3.694.225,97
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		1.250.780,29
Moins-values réalisées	9491		



**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES ASSOCIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	320.620.690,03	377.421.778,10
9263	320.620.690,03	377.421.778,10
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	346.782.841,97	260.006.546,22
9262	345.370.115,27	258.661.092,22
9272		
9282	1.412.726,70	1.345.454,00
9292	1.209.095,74	810.025,47
9302		
9312	1.209.095,74	810.025,47
9352		
9362		
9372		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION****TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE  
CELLES DU MARCHÉ**

**Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société**

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans cette annexe

Exercice
0,00

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	106.575,00
95061	15.810,73
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

#### La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\*

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)\*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations\*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable\* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*\*:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*\*:

---

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

	Codes	Exercice
<b>Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations</b>		
<b>Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête</b>	9507	113.581,00
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)</b>		
Autres missions d'attestation	95071	15.810,73
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
<b>Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête</b>	9509	366.774,22
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)</b>		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### FRAIS D'ETABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

---

Ces frais et immobilisations font, en principe, l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis le plus élevés.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

---

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement au taux maximal fiscalement admis.

### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

---

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, globalement ou par lots identifiés. Les frais accessoires relatifs leur cession sont comptabilisés en charges.

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque poste est effectuée, en utilisant des critères variant suivant l'importance des droits sociaux détenus dans la société concernée, de manière à refléter de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée.

Cette évaluation est basée sur l'une ou l'autre des valeurs traditionnellement utilisées pour de telles appréciations et, notamment, sur la valeur intrinsèque ou de rendement des sociétés à portefeuille liées et sur la quote-part dans les fonds propres, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte d'une éventuelle différence de consolidation, pour les autres sociétés ; les entreprises cotées non liées sont cependant, en principe, évaluées sur

base de leur cours de bourse en fin d'exercice tandis que la valeur retenue pour les entreprises en liquidation est basée sur leur capital de liquidation. L'évaluation ainsi établie est modifiée, le cas échéant, par la prise en considération, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée.

La méthode d'évaluation ainsi retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. En ce cas, si le changement a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'annexe.

Lorsque cette évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée. Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui auraient fait l'objet antérieurement d'une réduction de valeur.

Aucune réévaluation n'est, en principe, actée.

Les immobilisations financières autres que participations, actions et parts font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

### CREANCES A PLUS D'UN AN ET CREANCES A UN AN AU PLUS

---

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

### PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

---

Ces placements et valeurs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires sont pris directement en charges. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

La valeur de réalisation en fin d'exercice est le cours de bourse pour les titres cotés et la valeur vénale pour les autres actifs.

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

---

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions sont reprises en résultats dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

### DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

---

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN MONNAIES ETRANGERES

---

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros au cours du jour de l'opération et évalués en fin d'exercice sur la base du cours de change établi par la Banque Centrale Européenne le dernier jour ouvrable de l'exercice ; pour les monnaies étrangères pour lesquelles un tel cours n'est pas publié par la Banque Centrale Européenne, le taux de change de référence est basé sur les cours des transferts bancaires à New York à cette même date.

Sont actés en autres produits financiers, ou autres charges financières, suivant le cas, les différences de change réalisées sur actifs autres qu'immobilisations financières ou titres figurant en placements de trésorerie et sur passifs, libellés en monnaies étrangères. Par ailleurs, les écarts de conversion sur ces mêmes rubriques sont actés en charges si leur solde net, par devise, est négatif et en comptes de régularisation s'il est positif.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

**Rétrospective de l'année**

Notre mission  
Message aux actionnaires  
À propos de Sofina  
Stratégie

- Indicateurs financiers
- Indicateurs du portefeuille
- Durabilité
- Événements post-clôture

Aperçu des participations  
Engagement sociétal  
Gouvernance d'entreprise  
Comptes et annexes  
Lexique  
Personne responsable

**Nos capitaux propres de 9,1 milliards EUR résultent d'investissements directs, en tant que partenaire minoritaire d'entrepreneurs, dans des secteurs de croissance et d'investissements indirects dans des fonds en partenariat avec des Gestionnaires de premier plan de capital-risque et de capital-développement en Europe, aux États-Unis et en Asie.**

SOFINA 26 RAPPORT ANNUEL 2023



## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

- Indicateurs du portefeuille
- Durabilité
- Événements post-clôture

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

#### Gouvernance d'entreprise

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

## INDICATEURS FINANCIERS

Sofina SA a adapté le statut d'Entité d'investissement en application de la norme IFRS 11, 627, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'Entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales. Dans les états financiers du présent Rapport annuel, présentés sous le statut d'Entité d'investissement, les investissements directs de Sofina SA (dans les participations du portefeuille ou dans les filiales d'investissement) sont enregistrés à leur juste valeur. Les capitaux propres ou Net Asset Value («NAV») repris sous le statut d'Entité d'investissement ou en transparence (c'est-à-dire prenant en compte tous les investissements du portefeuille détenus par Sofina SA directement ou indirectement par le biais de ses filiales d'investissement) sont les mêmes.

### États financiers – Synthèse de l'année <sup>2</sup>

	31/12/2023	31/12/2022
Total des actifs (en millions EUR)	9,943	10,198
Capitaux propres (en millions EUR)	9,093	9,313
Capitaux propres par action (en EUR) <sup>1</sup>	271,62	279,41
Résultat net (part du groupe) (en millions EUR)	-104	-1872
Résultat net (part du groupe) par action (en EUR) <sup>1</sup>	-3,12	-5,95

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023, il a été décidé de payer un dividende brut de 5,24 EUR par action.

### Données financières en transparence <sup>5</sup> (en millions EUR)

CHIFFRES-CLÉS EN TRANSPARENCE	31/12/2023	31/12/2022
Dettes nettes (+) / Cash net (-)	-777	-233
Portefeuille d'investissement	9 028	9 042
Loan-to-value (en %)	-2,2%	-2,8%
CHIFFRES-CLÉS DU RÉSULTAT GLOBAL EN TRANSPARENCE	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes	44	53
Résultat net du portefeuille d'investissement	-76	-1 838
Résultat global total <sup>1</sup>	-104	-1 869
CHIFFRES-CLÉS DE L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE EN TRANSPARENCE	31/12/2023	31/12/2022
Investissements en portefeuille	-577	-1 013
Désinvestissements du portefeuille	590	1 174
BIAN EN TRANSPARENCE	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille d'investissement	9 028	9 042
Sofina Direct	4 729	4 760
investissements mis en œuvre à long terme	2 647	2 797
Sofina Croissance	1 832	1 962
Sofina Fonds Privés	4 389	4 302
Cash net	777	233
Cash brut	833	329
Dettes financières	-696	-696
Autres	-42	38
NAV	9 093	9 313

<sup>1</sup> La cotation des différents titres se trouve dans le Lexique.

<sup>2</sup> Les états financiers consolidés sont présentés sous le statut d'Entité d'investissement, en application de la norme IFRS 11, 627, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'Entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales.

<sup>3</sup> Ce cours est établi sur la base du nombre de titres en circulation à la clôture (10 300 070 actions au 31 décembre 2023 et 11 132 070 actions au 31 décembre 2022).

<sup>4</sup> Ce cours est établi sur la base du nombre moyen pondéré de titres en circulation (10 370 058 actions au 31 décembre 2023 et 11 010 110 actions au 31 décembre 2022).

<sup>5</sup> Sur la base du portefeuille en transparence au 31/12/2023. Des décreuses aux états financiers consolidés. La définition des différents termes se trouve dans le Lexique.

<sup>6</sup> La valeur d'un titre le résultat net et le résultat global total prennent des produits et des charges rapportés directement en capitaux propres et récapitulés globalement en résultat net.

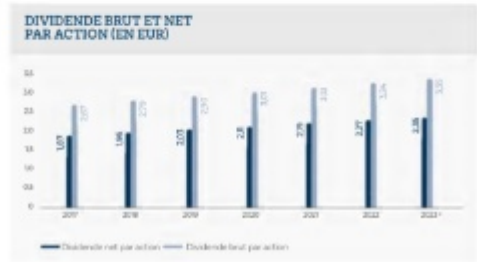
**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Notre mission  
Message aux actionnaires  
À propos de Sofina  
Stratégie

- Indicateurs du portefeuille
- Durabilité
- Événements post-clôture

Aperçu des participations  
Engagement sociétal  
Gouvernance d'entreprise  
Comptes et annexes  
Lexique  
Personne responsable



<sup>1</sup> Les données présentées au 31 décembre sont établies selon les normes IFRS depuis leur entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les données de 2007 et 2008 sont établies selon la norme IAS 28, IFR de son entrée en vigueur pour 2004 et 2007 sont comparables à ceux des années suivantes, leur comparabilité n'est pas affectée par le changement.

<sup>2</sup> Selon l'impact des transactions effectuées par Sofina SA dans le trimestre précédent l'émission de l'obligation.

<sup>3</sup> Cf. les Liens qui vous aident à trouver les données de l'année de base.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

## INDICATEURS DU PORTEFEUILLE

### Aperçu de l'ensemble du portefeuille <sup>1</sup>

Notre mission

Message aux actionnaires

À propos de Sofina

Stratégie

• Indicateurs financiers

• Durabilité

• Événements post-clôture

Aperçu des participations

Engagement sociétal

Gouvernance d'entreprise

Comptes et annexes

Lexique

Personne responsable



<sup>1</sup> Sur la base du portefeuille en transparence.

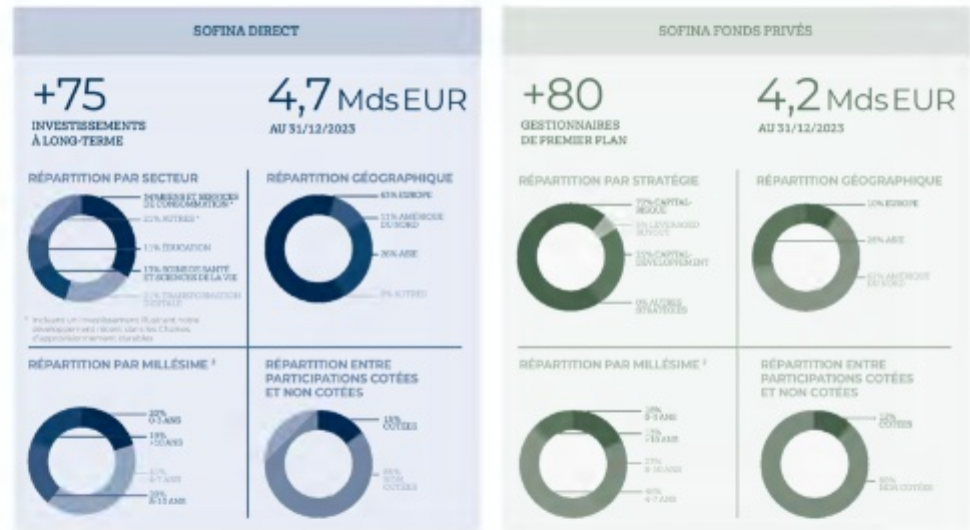
<sup>2</sup> Sur la base du portefeuille en transparence selon le pays où se situe le siège principal ou historique des participations, tel que repris dans l'information de gestion (cf. point 28 des Annexes aux états financiers consolidés ainsi que dans le site internet [www.sofina.com](http://www.sofina.com)).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Portefeuille par style d'investissement <sup>1</sup>

- Notre mission
- Message aux actionnaires
- À propos de Sofina
- Stratégie
- Indicateurs financiers
- Durabilité
- Événements post-clôture
- Aperçu des participations
- Engagement sociétal
- Gouvernance d'entreprise
- Comptes et annexes
- Lexique
- Personne responsable



<sup>1</sup> Sur la base de la liste valeur des investissements du groupe Sofina au 31 décembre 2023 (portefeuille en transparence). Notre portefeuille est davantage détaillé dans la section [Apports des participations](#) de ce Rapport annuel.  
<sup>2</sup> Le millésime est basé sur la date du premier investissement ou du premier appel de fonds.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

- Notre mission
- Message aux actionnaires
- À propos de Sofina
- Stratégie
- Indicateurs financiers
- Durabilité
- Événements post-clôture
- Aperçu des participations
- Engagement sociétal
- Gouvernance d'entreprise
- Comptes et annexes
- Lexique
- Personne responsable

**Sofina Direct**

Sofina Direct regroupe nos investissements minoritaires à long terme et Sofina Croissance, nos investissements dans des sociétés plus jeunes. Ce portefeuille comprend des investissements dans des secteurs, des modèles d'entreprise et des régions variés, à différents stades de leur développement.

79 SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

**Investissements minoritaires à long terme**



**ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE**

ACTIVITÉ 2023	EN MID EUR	NOMBRE D'ENTREPRISES
Investissements (nouveau et additionnel)	102	2
Déinvestissements (pertils et totaux)	297	3
Portefeuille au 31/12/2023	2.847	25

**Sofina Croissance**



**ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE**

ACTIVITÉ 2023	EN MID EUR	NOMBRE D'ENTREPRISES
Investissements (nouveau et additionnel)	137	11
Déinvestissements (pertils et totaux)	103	6
Portefeuille au 31/12/2023	1.892	54

**Top 10 de Sofina Direct<sup>2</sup>**

Les dix premières positions du portefeuille de Sofina Direct illustrent la force des relations de Sofina avec des sociétés de premier plan au niveau mondial.

1	LERMEN MEDCO <sup>1</sup> (COGNITA)
2	SC CHINA CO-INVESTMENT 2006-A (RYTEDANCO)
3	GRUPE PETIT FORESTIER <sup>3</sup>
4	DRYLOCK TECHNOLOGIES
5	NUXE INTERNATIONAL
6	BICHEMELUX
7	CAMBRIDGE ASSOCIATES
8	BIOBEST GROUP <sup>4</sup>
9	MERELUX NUTRIGENCIENCES
10	SALTO SYSTEMS

Les 10 participations principales de Sofina Direct représentent 29% de la juste valeur du portefeuille en transparence.

Les 5 participations principales de Sofina Direct représentent plus de 15% mais moins de 20% du portefeuille en transparence. Les 7 participations principales représentent quant à elles plus de 20% du portefeuille en transparence.<sup>5</sup>

De tous les investissements repris dans le site ci-dessus, en tenant compte de notre participation combinée par le biais de Sofina Direct et, le cas échéant, de Sofina Fonds Privés<sup>6</sup>, Rytedanco est le seul actif représentant plus de 5% de la juste valeur du portefeuille en transparence.<sup>7</sup>

<sup>1</sup> Sur la base de la juste valeur des investissements du groupe Sofina au 31 décembre 2023 (portefeuille en transparence).  
<sup>2</sup> Négligeons les plus importantes en termes de représentation dans la juste valeur du portefeuille lorsqu'elles ne sont pas les principales de répartition illustrées au point 2.5 des Annexes aux États Financiers consolidés. Classées par ordre décroissant de juste valeur au 31 décembre 2023. Le classement des participations de Sofina Direct ne prend pas en compte les participations indirectes dans ces sociétés à travers certains fonds de Sofina Fonds Privés.  
<sup>3</sup> SOFINA a également investi dans les investissements dans Bristol SA et HANSEL, un autre de nos investissements, dans le seul actif est une participation dans BioBest SA. Pour BioBest Group, le classement tient compte de la juste valeur en transparence de BioBest SA et HANSEL.  
<sup>4</sup> La calculisation de ces investissements de Sofina Fonds Privés est basée soit sur son rapport au 31 décembre 2023, soit sur un rapport au 30 septembre 2023.  
<sup>5</sup> Sofina détient la participation dans SC China Co-investment 2006-A sur la base de la méthode de valorisation des multiples de marché avec une décote d'illiquidité. Sa participation dans Rytedanco au niveau de Sofina Fonds Privés est ventilée sur la base des derniers rapports reçus des Gestionnaires jusqu'au 31 décembre 2023. Des informations supplémentaires sur cette participation sont fournies dans la section Aperçu des participations.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### • Indicateurs financiers

- Durabilité
- Événements post-clôture

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

#### Gouvernance d'entreprise

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

#### Environnement de marché

Dans le secteur des **biens et services de consommation**, les entrepreneurs mettent plus l'accent sur la rentabilité et se développent d'une manière plus efficace en termes de capital. La confiance des consommateurs étant toujours faible, la demande se déplace vers les catégories plus abondantes en réponse à l'inflationnisme. Dans ce contexte, nous favorisons les opportunités qui correspondent à notre thème d'« accessibilité ». Dans notre portefeuille, deux entreprises profitent de cette tendance (Minted et Too Good To Go) en allant accessible et durable. Nous continuons à miser sur la digitalisation des produits de consommation, les services numériques, la durabilité et le commerce en ligne (en tant que canal de distribution et outil de développement). Une forte activité de consolidation est attendue dans plusieurs verticaux poussés par des économies d'échelle et une concurrence accrue, comme l'ont montré les événements récents dans le domaine de l'épicerie en ligne, de la mobilité et des agrégateurs Amazon. Nous accompagnons les sociétés de notre portefeuille telles que Rollik, Dott et Selleri pour jouer un rôle de premier plan dans ces dynamiques de consolidation.

Pour les investisseurs dans les **soins de santé et sciences de la vie**, 2023 fut une année difficile et pourtant transformatrice. Depuis 2021, la santé numérique continue d'être confrontée à une baisse des financements et de factures, tandis que l'intersection de l'intelligence artificielle et des sciences de la vie suscite un intérêt croissant. Nous pensons qu'il y a un potentiel d'innovation dans ce segment continuera à se matérialiser au cours de l'année à venir. Dans ce contexte, nous nous intéressons à des opportunités d'investissement qui bénéficieront de cette innovation et contribueront à améliorer les résultats en

matière de santé, tout en continuant à soutenir les sociétés de notre portefeuille.

Dans le secteur de la **transformation digitale**, les entreprises technologiques ont continué à stimuler les performances du marché, en particulier celles qui ont été en mesure de maintenir des marges solides ou qui surfont sur la vague de l'intelligence artificielle. Les transactions sur le marché privé ont repris vers la fin de l'année 2023 et à l'aube de 2024 avec des valorisations plus raisonnables, créant ainsi un environnement d'investissement attractif. Dans ce contexte, Sofina a réalisé en février 2024 un investissement significatif dans ECAY5, une société danoise de logiciels pour l'industrie. L'équipe sectorielle continue d'explorer les opportunités dans les segments qui devraient bénéficier des tendances actuelles, tels que la cybersécurité, la gestion des données et la technologie financière.

Dans le secteur de **l'éducation**, les transactions sont restées limitées cette année après la baisse de 2022. Bien que les sociétés technologiques « edtech » cotées en bourse aient mieux performé qu'un ensemble du secteur, l'intégration de l'intelligence artificielle générative dans la prochaine vague de sociétés edtech pourrait considérablement changer l'expérience d'apprentissage et/ou améliorer la productivité des éducateurs. C'est guidés par cette idée que nous avons cherché de nouvelles opportunités d'investissement. L'activité hors ligne - en particulier sur le segment de la maternelle au secondaire - continue de progresser, tant à travers d'opérations de consolidation menées par de grands groupes scolaires que par les transactions mineures au niveau de leur holding. Nous continuons à examiner des opportunités dans des segments adjacents tels que l'enrichissement professionnel et supérieur hors ligne.

Dans le cadre de notre travail sur les **Chaines d'approvisionnement durables**, nous analysons un certain nombre de nouveaux projets, en Europe et en Asie, dans les domaines des technologies de l'agriculture « agtech », du recyclage des plastiques, de la capture du CO<sub>2</sub>, des matériaux de construction durables, etc. Le marché est dynamique, stimulé par la décarbonation de l'économie et la réglementation. Des fondateurs ou des équipes de direction guidées par une mission, saisissent l'opportunité de créer des entreprises visant à réduire l'empreinte environnementale des chaînes d'approvisionnement industrielles. Nous pensons qu'il existe une forte adéquation entre notre capacité à fournir du capital patient et la nature long terme de ces projets. Notre investissement dans Biobest pour l'acquisition de l'entreprise brésilienne Botrop, acteur de premier plan dans le domaine des biopesticides et des biostimulants au Brésil, et notre investissement dans CEO, fabricant de batteries électrolytes pour véhicules électriques, témoignent de l'impact que nous souhaitons atteindre dans ce domaine.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Notre mission

Message aux actionnaires

À propos de Sofina

Stratégie

• Indicateurs financiers

• Durabilité  
• Événements post-clôture

Aperçu des participations

Engagement sociétal

Gouvernance d'entreprise











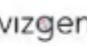

Comptes et annexes

Lexique

Personne responsable

**Investissements en 2023**

En 2023, notre objectif principal a été de soutenir les sociétés de notre portefeuille par l'apport de conseils et de capital complémentaire si nécessaire. C'est ce que nous avons fait pour Biobest par exemple. Nous sommes également restés à l'affût d'opportunités d'investissement dans des entreprises de qualité dont les valorisations reflètent le climat d'investissement actuel et qui viennent enrichir notre portefeuille d'un point de vue thématique et durable, comme par exemple GEO, Too Good To Go et Mistral AI.

 <p>INVESTISSEMENT CORPORATION INNOVATION A LONG TERME BIOLOGIE DE CONSUMATION</p>	 <p>INVESTISSEMENT CORPORATION SOPHA CROSSANCE MUSIQUE EN LIGNE DE SANTÉ ET SCIENCE DE LA PE</p>	 <p>INVESTISSEMENT CORPORATION SOPHA CROSSANCE MUSIQUE EN LIGNE DE SANTÉ ET SCIENCE DE LA CONSUMATION</p>
 <p>INVESTISSEMENT CORPORATION SOPHA CROSSANCE ALLIANCE AUTRES</p>	 <p>INVESTISSEMENT CORPORATION SOPHA CROSSANCE MUSIQUE EDUCATION</p>	 <p>INVESTISSEMENT CORPORATION SOPHA CROSSANCE LIGNE BENEFIT SERVICES DE CONSUMATION</p>
 <p>INVESTISSEMENT CORPORATION SOPHA CROSSANCE MUSIQUE FINANCE TECHNOLOGIE DIGITALE</p>	 <p>INVESTISSEMENT CORPORATION SOPHA CROSSANCE ALLIANCE SOPHA CROSSANCE</p>	 <p>INVESTISSEMENT CORPORATION SOPHA CROSSANCE EDUCATION EDUCATION SERVICES</p>
 <p>INVESTISSEMENT CORPORATION SOPHA CROSSANCE FINANCE BENEFIT SERVICES DE CONSUMATION</p>	 <p>INVESTISSEMENT CORPORATION SOPHA CROSSANCE MUSIQUE EN LIGNE DE SANTÉ ET SCIENCE DE LA PE</p>	 <p>INVESTISSEMENT CORPORATION SOPHA CROSSANCE LIGNE BENEFIT SERVICES DE CONSUMATION</p>

1. Ces investissements sont une illustration du développement récent dans le secteur des Objectifs d'investissement Durables.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Notre mission

Message aux actionnaires

À propos de Sofina

Stratégie

• Indicateurs financiers

• Durabilité  
• Événements post-clôture

Aperçu des participations

Engagement sociétal

Gouvernance d'entreprise








Comptes et annexes

Lexique

Personne responsable

**Désinvestissements en 2023**

Pour profiter de la croissance ou réaligner notre portefeuille dynamique aux conditions du marché, et lorsque les circonstances, les opportunités et les valorisations sont favorables, nous réalisons nos investissements en procédant à des sorties totales ou partielles. L'introduction en bourse de Herasa Consumer en est un bon exemple.

	<p>Sortie partielle SOFINA CORPORATION CHINA BONDS DE DÉTTE DE LA UE</p>		<p>Sortie totale BIOTICH DENTAL ALGERIA, TURKEY FRANCE BONDS DE DÉTTE DE LA UE</p>
	<p>Sortie partielle UNISTEEL ALGERIA, TURKEY BELGIUM BONDS DE DÉTTE DE LA UE</p>		<p>Sortie partielle SOFINA CORPORATION INDIA BONDS DE DÉTTE DE LA UE</p>
	<p>Sortie partielle SOFINA CORPORATION INDIA BONDS DE DÉTTE DE LA UE</p>		<p>Sortie partielle SOFINA CORPORATION FRANCE BONDS DE DÉTTE DE LA UE</p>
	<p>Sortie partielle SOFINA CORPORATION INDIA BONDS DE DÉTTE DE LA UE</p>		<p>Sortie totale SOFINA CORPORATION FRANCE BONDS DE DÉTTE DE LA UE</p>



1. Sofina a vu une partie de sa participation être rachetée.



## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Indicateurs financiers

#### Durabilité Événements post-clôture

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

#### Gouvernance d'entreprise

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

## Sofina Fonds Privés

L'activité de Sofina Fonds Privés repose sur la construction de partenariats à long terme avec des Gestionnaires externes soigneusement sélectionnés qui gèrent principalement des fonds de capital-risque et de capital-développement.

#### RÉPARTITION PAR STRATÉGIE

En raison du profil de rentabilité risque de leur stratégie, mais aussi de leur résonance avec l'ADN de Sofina, le portefeuille de Sofina Fonds Privés a toujours favorisé les fonds de capital-risque et de capital-développement. Ces fonds sont généralement investis dans des entreprises dont les fondateurs sont toujours actionnaires et présents dans l'équipe de management, par opposition à d'autres où des investisseurs financiers prennent le contrôle de la société (leverage buyout « ou » LBO). Ce biais implique l'exposition au risque plus prépondérante du portefeuille Sofina Fonds Privés à ces stratégies.

STRATÉGIE AU 31/12/2023 (EN MD EUR)	JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE <sup>1</sup>	ENGAGEMENTS RÉSIDUELS	
Capital-risque	2 013	700	50%
Capital-développement	1 042	465	30%
LBO	228	58	4%
Autres stratégies	6	8	1%
<b>TOTAL</b>	<b>4 189</b>	<b>1 300</b>	<b>30%</b>

#### RÉPARTITION PAR GÉOGRAPHIE

Les États-Unis restent le marché le plus développé pour les fonds de capital-risque et de capital-développement. Cela se reflète dans le portefeuille de Sofina Fonds Privés avec une exposition relativement élevée à cette région (52% en 2023).

Pour garder son empreinte géographique diversifiée et à leur part des secteurs et régions à forte croissance, Sofina Fonds Privés a maintenu son exposition à l'Asie en 2023. Sofina peut ainsi bénéficier des tendances identifiées par ses Gestionnaires dans cette région : croissance de la classe moyenne et urbanisation rapide.

En Europe, le portefeuille Sofina Fonds Privés a continué de se renforcer dans les fonds européens de capital-risque et de capital-développement, s'alignant ainsi sur la stratégie du groupe.

Par ailleurs, en se concentrant sur les fonds de capital-risque et de capital-développement ainsi que sur l'empreinte géographique de son portefeuille, Sofina bénéficie d'une exposition mondiale sur ses secteurs ciblés : les Biens et services de consommation, la Transformation digitale, l'Éducation et les Soins de santé et sciences de la vie.

GÉOGRAPHIE AU 31/12/2023 (EN MD EUR)	JUSTE VALEUR DU PORTEFEUILLE <sup>1</sup>	ENGAGEMENTS RÉSIDUELS	
Amérique du Nord	2 038	786	50%
Europe de l'Ouest	418	180	14%
Asie	1 162	334	26%
<b>TOTAL</b>	<b>4 199</b>	<b>1 300</b>	<b>100%</b>

#### CONCENTRATION PAR GESTIONNAIRE

Au cours de la dernière décennie, la concentration du portefeuille Sofina Fonds Privés a diminué, même si les 20 principaux Gestionnaires représentent toujours plus de 50% de ce portefeuille. Par ailleurs, si Sofina suit avec rigueur la performance de ses Gestionnaires, sa politique est de maintenir des relations à long terme avec ces derniers.

Actuellement, les principaux Gestionnaires en portefeuille sont Andreessen Horowitz, Atomico, Bain, Battery, DST, General Atlantic, HongShan, Iconiq, Insight, IVP, Lightspeed, NEA, Peak XV, Sequoia, Source Code, Spark, TA Associates, Thomo Bravo, Thrive, Tiger Global et Venrock.

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE (EN MD EUR) <sup>2</sup>	2023	2022
Juste valeur au 31 janvier	4 302	5 251
Investissements (appels de fonds)	256	440
Distributions <sup>3</sup>	274	788
Autres variations de la juste valeur	-130	-608
Juste valeur au 31 décembre	4 199	4 302

<sup>1</sup> Des ratios sont affichés en stratégie de fonds privés.

<sup>2</sup> Le capital-risque se compose d'investissements dans des sociétés à forte croissance qui soutiennent des projets entrepreneuriaux, des start-ups et des entreprises à grande échelle. Il se classe en plusieurs étapes, les investissements d'early stage et séniors. À cet égard, généralement considérés comme des investissements de démarrage pour construire la société, lancer les produits et trouver l'équilibre au profit du marché, tandis que les séniors II et au-delà sont considérés comme des investissements de croissance et/ou de capital de soutien.

<sup>3</sup> Le capital-développement fait généralement référence à des investissements de haut niveau en capital de risque, impliquant souvent des fonds de croissance organiques élevés, des modèles d'entreprise mieux établis et souvent des flux de trésorerie positifs. Les entreprises ont souvent atteint un stade sans financement institutionnel et/ou de bootstrapping.

<sup>4</sup> Leverage buyout (LBO) fait référence à l'acquisition d'entreprises à différents stades de maturité, souvent effectuée de manière contrôlée, les fonds de buyout procédant souvent à des ajustements opérationnels majeurs dans ces entreprises afin de créer de la valeur.

<sup>5</sup> Sur la base de la juste valeur des investissements du groupe Sofina au 31 décembre 2023 par portefeuille en transparence.

<sup>6</sup> Inclut le produit de la vente secondaire d'une portion des investissements non-écoulés.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Indicateurs financiers

- Durabilité
- Événements post-clôture

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

#### Gouvernance d'entreprise

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

#### Top 10 Sofina Fonds Privés<sup>1</sup>

Les 10 Gestionnaires principaux de Sofina Fonds Privés représentent 22% de la juste valeur du portefeuille en transparence.<sup>2</sup>

1	SEQUOIA
2	HONGSHAN
3	LIGHTSPEED
4	PEAK XV
5	INSIGHT
6	BATTERY
7	THOMA BRAND
8	ICDPHQ
9	TA ASSOCIATES
10	ANDREESSEN HOROWITZ

536  
FONDS

#### Environnement de marché

##### APERÇU DU MARCHÉ

L'année 2023 a été marquée par une décelération continue des marchés privés à tous niveaux : diminution des engagements envers les nouveaux fonds, réduction du déploiement de capital dans les nouveaux investissements et baisse des distributions aux investisseurs (Limited Partners). L'activité combinée a atteint les niveaux les plus bas observés depuis 2007. Malgré quelques introductions en bourse de capital-risque très médiatisées au troisième trimestre 2023, l'ouverture générale des marchés de cotation n'a pas eu lieu et les opportunités de sortie sont restées modérées au quatrième trimestre.

Cependant, les sociétés sous-jacentes du portefeuille persistent dans leur trajectoire de croissance, tandis que le rythme effréné de l'innovation ne montre aucun signe de ralentissement. Le potentiel de croissance et l'enthousiasme des investisseurs perdurent. L'intelligence artificielle générative s'impose comme le point focal le plus capital. En outre, la tendance à la rentabilité des entreprises financées par du capital-risque est poursuivie tout au long de l'année.

##### SELON LA GÉOGRAPHIE

Aux États-Unis, l'intelligence artificielle est en plein essor et on y trouve les principales entreprises dans ce domaine (par exemple, Open AI, Anthropic, Metasploit, Databricks). Cependant, les sociétés de capital-risque et de capital-développement sont exposées au ralentissement global du capital-risque et font face à la pression des Limited Partners en termes de liquidité. En conséquence, les levées de fonds ont ralenti et les fonds de roulement sont de plus en plus utilisés pour fournir ces liquidités aux Limited Partners. L'activité de buyout de sociétés aux États-Unis s'est contractée dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, mais les privatisations de sociétés cotées ont atteint un pic compte tenu de la faiblesse des valorisations publiques.

L'Europe continue d'être exposée à l'incertitude géopolitique (par exemple, la volatilité au Moyen-Orient et la guerre en Ukraine) et à l'incertitude macroéconomique (Allemagne en récession). Malgré la réduction globale de l'activité des opérations de capital-risque et de capital-développement en Europe en 2023, il existe des éléments positifs importants comme l'intelligence artificielle (par exemple, Aleph Alpha, Mistral) et les technologies propres (par exemple, Northvolt). En outre, les entreprises en phase de démarrage continuent de représenter une part croissante du capital investi, ce qui témoigne du développement durable de l'apport d'entreprise en Europe.

En Asie, la dynamique de marché diffère selon les pays. Les investissements en capital-risque en Chine ont chuté à leur plus bas niveau en sept ans dans un contexte d'incertitudes politique et économique et de baisse de l'activité d'introduction en bourse à Hong Kong. L'Inde, au contraire, a bénéficié d'un environnement macroéconomique solide, même si les investisseurs en capital-risque restent prudents compte tenu du contexte mondial.

##### ACTIVITÉ DE SOFINA FONDS PRIVÉS

L'activité de Sofina Fonds Privés a démontré sa résilience dans un contexte de ralentissement des marchés. Grâce à notre portefeuille mature et à nos Gestionnaires disciplinés, les appels de fonds sont restés en ligne avec les distributions, avec une consommation de trésorerie imitée, voire nulle. Sofina reste disciplinée dans son approche d'engagement, en maintenant un rythme stable à travers les millésimes et en accompagnant ses Gestionnaires dans un environnement de levée de fonds difficile.






<sup>1</sup> Principaux Gestionnaires en termes de représentation relative de leurs fonds dans la juste valeur du portefeuille de Sofina en transparence. Classés par ordre décroissant de juste valeur au 31 décembre 2023.  
<sup>2</sup> Depuis 2023, la liste des principaux Gestionnaires de Sofina Fonds Privés présente Singapour, Chine et Israël comme seuls lieux d'investissement en raison de la déclassification des sociétés chinoises (Hong Kong) et israéliennes (Peak XV). Les 10 principaux Gestionnaires en 2022 avaient représenté 22% de la juste valeur du portefeuille en transparence à base combinable contre 25% avec la séparation.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

- Notre mission
- Message aux actionnaires
- À propos de Sofina
- Stratégie
- Indicateurs financiers
- Durabilité
- Événements post-clôture
- Aperçu des participations
- Engagement sociétal
- Gouvernance d'entreprise
- Comptes et annexes
- Lexique
- Personne responsable

**Mouvements du portefeuille en 2023**

NOUVEAUX ENGAGEMENTS AUPRÈS D'UNE SÉLECTION DE GESTIONNAIRES DE NOTRE PORTEFEUILLE			NOUVEAUX GESTIONNAIRES VENUS COMPLÉTER NOTRE PORTEFEUILLE	
		MULTIPLES		
GGVCAPITAL		Sofindev		
HONGSHAN 		ELEPHANT	khosla ventures	
	betaworks 	GENERAL  CATALYST		

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

- Indicateurs financiers
- Indicateurs du portefeuille

- Événements post-clôture

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

#### Gouvernance d'entreprise

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

## DURABILITÉ<sup>1</sup>

### Investisseur responsable

Conformément à notre Politique d'investissement responsable, nous évaluons nos opportunités d'investissement par rapport à notre grille de lecture ESG (« ESG framework ») et cibons les investissements dans des entreprises qui ont un impact positif sur le développement durable. Nous discutons également des feuilles de route en matière de durabilité avec certaines sociétés du portefeuille de Sofina Direct et partageons nos connaissances et nos idées sur les sujets de durabilité par le biais de notre présence aux conseils d'administration de ces sociétés et lors de nos interactions avec leur management.

# 100%

DES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT DANS SOFINA DIRECT ONT ÉTÉ ÉVALUÉES CONFORMÈMENT À NOTRE GRILLE DE LECTURE ESG

# 33

# SOCIÉTÉS DE NOTRE PORTEFEUILLE DANS LESQUELLES NOUS SIÈGEONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# 8

SOCIÉTÉS DE NOTRE PORTEFEUILLE ONT DES OBJECTIFS FONDÉS SUR LA SCIENCE (SBT)

# 50%

DE SOFINA DIRECT DISPOSE D'UNE FEUILLE DE ROUTE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

# 24

GESTIONNAIRES DANS SOFINA FONDS PRIVÉS ONT UNE POLITIQUE ESG

### Nos opérations

La durabilité est également abordée au niveau de nos opérations en mettant l'accent sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nous nous efforçons de réduire notre empreinte environnementale, de promouvoir activement la diversité, l'équité et l'inclusion sur le lieu de travail ainsi que le bien-être et le développement personnel de nos collaborateurs. Nous appliquons en outre les meilleures pratiques de gouvernance et maintenons des normes élevées de conformité, d'éthique et d'intégrité.

#### COLLABORATEURS



# 16

NATIONALITÉS

# 10,84 tCO<sub>2</sub>e

ÉMISES PAR LES OPÉRATIONS DE SOFINA PAR ETP

# 100%

TAUX DE PARTICIPATION À LA FORMATION ANNUELLE SUR LA CONFORMITÉ

<sup>1</sup> Données au 31 Décembre 2023.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

## ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

- Indicateurs financiers
- Indicateurs du portefeuille
- Durabilité

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

#### Gouvernance d'entreprise

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

Depuis le début de l'année 2024, nous avons continué d'investir et de désinvestir. L'investissement dans EG A/S aux côtés de Francisco Partners, partenaire de longue date et spécialiste de l'investissement dans les logiciels, mérite d'être souligné. Sofina a mené la levée de fonds de 400 millions EUR aux côtés de LGT. EG est l'un des principaux fournisseurs de logiciels pour l'industrie, basé au Danemark. Il s'agit de notre plus gros investissement en logiciels à ce jour, et de notre premier investissement conséquent dans les pays nordiques. Nous avons cédé le siège de notre participation dans Colruyt, une entreprise dont notre premier investissement remonte à 1976. C'est une source de fierté et de réussite économique que de faire partie de l'histoire de la croissance de Colruyt, qui est passé du statut de start-up à celui de challenger, jusqu'à devenir le leader de la distribution alimentaire en Belgique.

### Investissements



NOUVEAU INVESTISSEMENT  
INDUSTRIE &  
LOGICIELS  
DANEMARK  
FRANCISCO PARTNERS  
COOPERATION  
SOFINA

EG A/S est l'un des principaux fournisseurs de logiciels pour l'industrie dans les pays nordiques, dans lequel Sofina a pris une participation minoritaire dans le cadre d'une augmentation de capital et d'une transaction secondaire conclue en février 2024.



INVESTISSEMENT  
TECHNOLOGIE  
SOFINA COOPERATION  
NEXT  
FRANCISCO PARTNERS  
COOPERATION  
SOFINA

Sofina a participé à une transaction secondaire qui a été signée en février 2024.



INVESTISSEMENT  
CONFLUENCE  
SOFINA COOPERATION  
STATS-UNIS  
FRANCISCO PARTNERS  
COOPERATION  
SOFINA

Sofina a encore augmenté sa participation dans Vizgen, une société qui développe des technologies pour mieux comprendre les maladies et développer de nouvelles thérapies, en participant au tour de table de série D, qui a été clôturé en février 2024.

### Désinvestissements



SAISON FINALE  
RENDUE À  
L'ÉTAT LIBRE  
COLRUYT  
FRANCISCO PARTNERS  
COOPERATION  
SOFINA

Sofina a finalisé la cession du siège de sa participation dans Colruyt en janvier 2024.



SAISON FINALE  
RENDUE À  
L'ÉTAT LIBRE  
C1  
FRANCISCO PARTNERS  
COOPERATION  
SOFINA

En février 2024, Sofina a cédé une partie de sa participation dans C1, un acteur incontournable des grands marchés événementiels. Sofina conserve 7,9% du capital de la société.



SAISON FINALE  
RENDUE À  
L'ÉTAT LIBRE  
SIBELCO  
FRANCISCO PARTNERS  
COOPERATION  
SOFINA

En février 2024, Sofina a participé à l'offre publique d'achat initiée par Sibelco et a cédé une partie de sa participation et conserve 0,3% du capital de la société.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

**ESG**  
**Environnement**

Nous sommes conscients que le changement climatique et la dégradation de l'environnement entraînent une série d'impacts négatifs sur la société et l'économie. Sofina attache une grande importance à réduire son impact négatif sur l'environnement en tant que société et au niveau des sociétés de son portefeuille.

**Réduire notre impact environnemental en tant qu'investisseur responsable**

En tant qu'investisseur responsable, nous visons à réduire l'empreinte environnementale des sociétés de notre portefeuille, en discutant leurs feuillets de route en matière de durabilité avec elles, en assurant leur suivi et en les encourageant à établir leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. Pour plus d'informations sur l'approche de Sofina en tant qu'investisseur responsable, nous renvoyons à la partie Durabilité de la section [Stakeholder](#).

**Réduire l'impact environnemental de nos opérations**

Nous sensibilisons nos employés aux questions environnementales telles que le changement climatique et la gestion des déchets en organisant des ateliers et en partageant nos connaissances. Nous encourageons la mobilité douce, l'utilisation de voitures électriques et la réduction des voyages d'affaires. Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils soient attentifs à notre impact sur l'environnement et qu'ils contribuent à réduire notre empreinte écologique.

**POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**

Sofina a adopté une politique environnementale pour ses opérations avec pour but :

- de réduire sa consommation d'électricité et de gaz dans ses activités, en ayant recours à de l'électricité verte et, par l'achat de tarifs verts dans ses opérations lorsqu'ils sont disponibles ;
- de faire en sorte que toute rénovation de ses bâtiments soit entreprise de manière durable et dans le but d'améliorer sa performance énergétique ;
- de réduire ses émissions de GES liées aux voyages d'affaires et aux déplacements domicile-lieu de travail par le biais d'une politique en matière de voyages et de mobilité qui encourage les visioconférences et les voyages en train pour les déplacements professionnels de courte durée et en promouvant des solutions de mobilité plus vertes pour ses employés comme les voitures électriques et les passeports de mobilité.

Nous achetons également des crédits carbone pour compenser nos émissions de GES résiduelles et examinons des alternatives telles que la capture de carbone.

**PROGRÈS EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS ACTIVITÉS**

Chaque année, nous procédons à un examen de l'empreinte des émissions de GES de nos opérations (scopes 1 et 2, et certaines catégories de scope 3) et utilisons ces données pour suivre les progrès et mettre en place des mesures visant à réduire davantage nos émissions. En 2022, nous avons encore élevé nos ambitions, nos capacités et nos plans pour réaliser des progrès substantiels de réduction

de notre empreinte environnementale. Nous avons recruté une collaboratrice spécialisée en ESG à temps plein pour travailler, entre autres, à l'élaboration d'une stratégie carbone au niveau du groupe, ce qui nous a permis de comprendre les principales sources de nos émissions et le niveau d'ambition nécessaires pour que nos objectifs opérationnels soient conformes à un scénario de 1,5°C. Cet exercice nous a incités à revoir notre capacité à nous engager dans l'initiative des Objectifs Fondés sur la Science (SBTi) et à revoir notre politique en matière de voyages et de mobilité.

**NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

	2023	2022
Emissions brutes de GES de scope 1	28 tCO <sub>2</sub> e <sup>1</sup>	19 tCO <sub>2</sub> e
Emissions brutes de GES de scope 2 basées sur la localisation <sup>2</sup>	55 tCO <sub>2</sub> e	67 tCO <sub>2</sub> e
Emissions brutes de GES de scope 2 basées sur le marché <sup>3</sup>	19 tCO <sub>2</sub> e	11 tCO <sub>2</sub> e
Consommation totale d'énergie provenant de sources fossiles	130 MWh	102 MWh
% de sources d'énergie renouvelables utilisées dans les bâtiments	66,40%	74,77%
Emissions brutes de GES de scope 3 dans les sociétés du portefeuille	838 tCO <sub>2</sub> e	699 tCO <sub>2</sub> e
Emissions brutes de GES de scope 3 (hors émissions opérationnelles)	681 tCO <sub>2</sub> e	485 tCO <sub>2</sub> e
Pourcentage des GES de scope 3 calculés à l'aide de données primaires	39,34%	25,32%
Emissions de GES (scopes 1, 2 et déplacements) par ETP <sup>4</sup>	10,34 tCO <sub>2</sub> e	8,71 tCO <sub>2</sub> e

1. Les chiffres fondés sur la science offrent aux investisseurs une vue clairement définie pour réduire les émissions conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Plus de 4 000 entreprises ont rejoint le mouvement lancé par l'Initiative SBTi.  
 2. Les émissions dues aux pertes de refroidissement des données pour l'UE.  
 3. L'approche basée sur le marché reflète les émissions provenant de l'électricité que les entreprises ont délibérément choisie pour leur marque de crédit. Elle détermine les facteurs d'émission sur la base d'un panier de transactions qui comprennent tout type de contrat et se situe parfois pour la vente et l'achat d'énergie groupée avec des attributs relatifs à la production d'énergie, ou sur la base de données de nos groupes.  
 4. Les émissions de CO<sub>2</sub> relatives à 2022 ont été corrigées après la publication du Rapport annuel 2023.  
 5. Comparaison des émissions de GES à l'échelle du portefeuille (qui inclut nos valeurs de sociétés et nos engagements), scope 2 - émissions indirectes de GES liées à la consommation d'électricité.  
 6. Scope 3 - émissions indirectes de GES excluant les émissions provenant des scopes 1 et 2, pour les voyages d'affaires (avion, train et voiture), aux services d'expédition et de livraison, ainsi qu'à partir de nos déchets. Les sociétés de portefeuille ne sont pas comparées.  
 7. Les émissions par ETP pour 2022 ont été corrigées suite à la révision des émissions de gaz à effet de serre relatives à 2022. Pour les besoins de cet exercice, les facteurs ETP comprennent CO<sub>2</sub>.

- Notre mission
- Message aux actionnaires
- À propos de Sofina
- Stratégie
- Rétrospective de l'année
- Aperçu des participations
- Notre équipe au sein des communautés
- Gouvernance d'entreprise
- Comptes et annexes
- Lexique
- Personne responsable

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### • Notre équipe au sein des communautés

#### Gouvernance d'entreprise

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

## Social

Nous plaçons les relations humaines au cœur de notre mission et nos employés sont essentiels à l'organisation. L'accès privilégié de Sofina aux opportunités d'investissement attractives repose aussi considérablement sur la diversité de ses équipes qui sarm à l'image du monde dans lequel elle investit, et sur ses contacts clés et leurs relations d'affaires. Notre approche axée sur l'humain et notre vaste réseau d'affaires sont donc les principaux facteurs de nos résultats et de notre succès. Il est dès lors important que Sofina reste un employeur attractif capable de retenir des talents qualifiés et diversifiés.

### Agir sur les questions sociales en tant qu'investisseur responsable

En tant qu'investisseur responsable, nous nous engageons à renforcer l'impact social des entreprises de notre portefeuille. Nous interagissons avec elles à ce sujet et suivons les progrès réalisés, par notre présence aux réunions du conseil d'administration et notre implication auprès des équipes de management, ainsi que dans le cadre de la mise en place de leurs feuilles de route en matière de durabilité. Par exemple, nous encourageons certaines entreprises de notre portefeuille à adopter une politique en matière de diversité, à nous fournir leur analyse de l'écart de rémunération entre les genres, à adopter des pratiques plus inclusives et plus équitables, par la mise en place de politiques et l'évaluation de leur ratio d'employés à temps plein par rapport aux prestataires de services. En favorisant la diversité et l'inclusion, en prônant le bien-être sur le lieu de travail et en apportant notre soutien à la communauté, nous contribuons à un environnement commercial plus équilibré.

### Questions sociales dans nos opérations

#### NOS EMPLOYÉS

Sofina compte 87 employés répartis sur ses trois bureaux. Ces employés sont liés par un contrat de travail avec les États sociaux respectifs de Sofina (Sofina SA en Belgique, Sofina Partners SA et Sofina Capital SA au Luxembourg, et Sofina Asia Private Ltd à Singapour).

	2023	2022
# d'employés (pFTE)	87	79
Relation du personnel (par ETP, mais sans les départs à la retraite)	0%	0%

#### ESPRIT DE CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Sofina emploie des personnes agiles et motivées, désireuses d'apprendre et de progresser. Des entretiens avec nos employés sont régulièrement organisés afin de connaître leurs besoins de développement, leurs aspirations de carrière et leur fournir un feedback constructif.

En 2023, nous avons offert à nos employés la possibilité de suivre un large éventail de formations et avons organisé une formation ESG pour les équipes de leadership et d'investissement. L'objectif principal était de renforcer notre état d'esprit en matière d'ESG, de conscientiser les équipes et nous préparer à nos futurs engagements en la matière. Ce programme a couvert des sujets juridiques, comme la compréhension de l'impact de la Directive sur le reporting de durabilité des sociétés (« CSRD ») sur Sofina et les sociétés de son portefeuille, mais également des sujets plus larges comme le renforcement de nos connaissances analytiques ESG en tant qu'investisseur et en tant qu'administrateur. Cette formation nous a permis d'approfondir le concept de double matérialité et de mieux comprendre comment développer un état d'esprit durable et des aspects de leadership (en ce compris la diversité, l'équité et l'inclusion).

À l'avenir, nous continuerons à investir dans divers programmes de formation et dans des séances de coaching individuel pour nos employés.

#### UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DIVERSIFIÉ

##### Notre approche

La diversité et l'inclusion font partie de l'ADN de Sofina et reposent sur notre engagement à créer un esprit « One Team ». Nous sommes convaincus qu'il existe une corrélation positive entre les performances d'une équipe et sa nature diversifiée et inclusive. La diversité et l'inclusion renforcent les talents d'une organisation, stimulent l'innovation, favorisent l'expression de points de vue et d'opinions différents et augmentent la prise de décisions créatives. Guidée par son Code de Conduite, Sofina dispose d'un lieu de travail ouvert à tous et exempt de toute discrimination, où chacun est le bienvenu indépendamment de son origine, de sa race, de son orientation sexuelle, de son sexe, de son appartenance ethnique, de son niveau d'éducation, de sa culture et de son expérience professionnelle. Nous pensons que la diversité et l'inclusion vont de pair et doivent être intégrées dès le début d'un parcours professionnel de nos collaborateurs. Un groupe de travail dédié à la diversité et l'inclusion a été créé en 2020 pour stimuler la diversité et l'inclusion au travers nos trois bureaux, tout en assurant un alignement avec nos valeurs fondamentales et la stratégie de notre société. En 2023, de nombreuses initiatives ont été prises, telles que l'intégration de la diversité et de l'inclusion dans le processus d'accueil de nos nouveaux employés, un processus de sélection et de recrutement garantissant l'égalité de talents diversifiés, l'articulation des techniques d'embauche des équipes de recrutement, ainsi que l'intégration des principes de diversité et d'inclusion dans le cycle de gestion de la performance.



## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

- Notre équipe au sein des communautés

#### Gouvernance d'entreprise

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

#### Diversité des nationalités

Nous employons des personnes de 16 nationalités différentes dans nos trois bureaux. Cette diversité se manifeste à différents niveaux de notre organisation, ainsi qu'au sein de notre Conseil d'Administration dont les membres se partagent huit nationalités différentes.

#### Diversité des genres

Notre Conseil d'Administration est composé de six femmes et de sept hommes. Nous respectons ainsi l'article 736 du Code des Sociétés et des Associations qui prévoit qu'au moins un tiers des membres du Conseil d'Administration doit être de sexe opposé.

Au niveau du Comité Exécutif, cette diversité se traduit par la nomination d'une femme en 2021 et la mise en place de plans d'options sur actions Switch décrit dans le Rapport de rémunération. Ces plans assurent une rotation dynamique au sein des membres du Comité Exécutif (en compta tenu aussi du fait que le mandat des membres du Comité Exécutif qui bénéficient de ces plans d'options sur actions Switch a une durée déterminée).

Nous adoptons également une politique de rétention, de recrutement et de promotion qui vise à accroître progressivement la diversité, en ce compris la diversité de genre. Grâce à cette politique, 47 % de nos employés sont des femmes.

	2023	2022
Pourcentage de femmes au Comité Exécutif (par effectif)	13%	13%
Pourcentage de femmes parmi les employés (par effectif)	47%	47%

#### Diversité des âges

Nous valorisons la variété de points de vue et d'expériences qu'apporte un lieu de travail diversifié en termes d'âge. Ces différents générations autour de la table garantissent le transfert constant de la sagesse et de l'expérience de l'industrie, et permettent l'apport de nouvelles perspectives et de l'expertise technologique, ce qui est essentiel dans un monde qui évolue rapidement. Nous visons à améliorer continuellement cette dimension de la diversité à tous les niveaux hiérarchiques.

	2023	2022
% d'employés (effectif) âgés de moins de 30 ans	20%	23%
% d'employés (effectif) âgés de 30 à 50 ans	57%	54%
% d'employés (effectif) âgés de plus de 50 ans	23%	23%

#### UN LIEU DE TRAVAIL ÉPANOUISSANT ET UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL FAVORABLE

##### Bien-être et esprit d'équipe au travail

Chez Sofina, nous encourageons nos employés à prendre des initiatives favorisant le bien-être au travail et de l'esprit d'équipe. En 2023, nous avons achevé les travaux de rénovation pour améliorer le confort et moderniser nos espaces, et en faire des bureaux encore plus agréables et lumineux.

Tout au long de l'année, nous avons continué à pousser nos employés à participer à des initiatives ciblées et bénévoles. Au cours de notre semaine du bien-être, la gestion du stress a été mise à l'honneur. Nous avons organisé un atelier d'art-thérapie, une séance de détoxification numérique, des massages axés et des activités programmées telles qu'une promenade en forêt couplée à un nettoyage d'immondices. Nous avons également organisé des pique-niques à thème, présenté des projets, célébré des efforts humanitaires, promu le bien-être au travail et les pratiques ergonomiques, soutenu des initiatives de lutte contre le racisme, encouragé la diversité et l'inclusion, combattu à la

recherche médicale, plaidé pour la sensibilisation au cancer, et simplement favorisé les interactions informelles entre collègues pour régler des souvenirs durables et construire un solide esprit d'équipe. Nous avons également poursuivi notre collecte de sang annuelle, accueillant pas moins de 15 étes. Des événements sportifs ont également été organisés régulièrement dans nos différents bureaux.

##### Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Sofina s'efforce d'assurer un mode de vie équilibré, favorise l'autonomie et permet une organisation du travail flexible. Les employés ont des horaires de travail flexibles et peuvent choisir de télétravailler jusqu'à deux jours par semaine.

##### Assurance maladie

Nos collaborateurs bénéficient d'une couverture soins de santé étendue, tant pour l'hospitalisation que pour la médecine ambulatoire.

##### Communautés affiliées

Les activités de Sofina n'impactent pas, en tant que telles, les communautés dans lesquelles nous opérons. Nous prenons des mesures pour avoir un impact positif sur les communautés, comme de nombreuses initiatives de bénévolat ou des dons à des œuvres de charité. De plus amples informations sont disponibles dans la section [notre équipe au sein des communautés](#) de ce Rapport annuel.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

- Notre mission
- Message aux actionnaires
- À propos de Sofina
- Stratégie
- Rétrospective de l'année
- Aperçu des participations
- Notre équipe au sein des communautés
- Gouvernance d'entreprise
- Comptes et annexes
- Lexique
- Personne responsable

## Gouvernance

En tant que société et Investisseur responsable, Sofina accorde beaucoup d'importance à l'application des meilleures pratiques de gouvernance et de standards élevés de conformité, d'éthique et d'intégrité. Cela permet à Sofina d'exercer ses activités de manière éthique et transparente, de gagner la confiance de ses parties prenantes et d'accroître la prise de responsabilité au sein de l'organisation. Le respect des standards de conformité et des pratiques de bonne gouvernance renforce l'image et la réputation de Sofina et des sociétés du portefeuille et attire investisseurs et talents. En outre, Sofina attache une importance particulière au respect des lois et réglementations en vigueur, cela est ancré dans notre ADN.

### Gouvernance ESG

Comme indiqué dans notre [Déclaration de responsabilité d'impact](#), tous les organes de décision de Sofina sont chargés de sujets ESG, chacun à leur niveau de compétence. Ainsi, le Conseil d'Administration approuve la stratégie de développement durable de Sofina et surveille sa mise en œuvre effective. Le Comité ESG formule des recommandations au Conseil d'Administration sur ces enjeux, surveille les performances ESG des activités de Sofina et des sociétés de son portefeuille, et discute de l'approche de Sofina concernant le reporting ESG. Au niveau de notre direction, le Comité Exécutif veille à ce que les questions de développement durable soient prises en considération dans le processus décisionnel ainsi que dans nos opérations. En outre, une ESG Core team, dirigée par un membre du Comité Exécutif, a assuré le suivi des initiatives ESG de Sofina, la mise en œuvre de notre grille de lecture ESG (« ESG framework ») et a sponsorisé l'expertise ESG aux équipes. Tel que mentionné dans le [Déclaration de gouvernance d'entreprise](#), le Comité Exécutif a été dissous le 15 janvier 2024 et a été remplacé par un Leadership Council, une Investment Table, une Portfolio Table et une Operations Table, sous la supervision du Leadership Council. Cette nouvelle organisation interne permettra aux organes respectifs d'être plus efficacement impliqués dans les questions ESG relevant de leurs compétences respectives. Par exemple, l'Investment Table examinera de près les résultats de la due diligence ESG effectuée par nos équipes auprès de la société-cible et la manière dont cette dernière contribue aux défis sociaux ou renvoie à l'amélioration des questions environnementales et sociales, tandis que la Portfolio Table sera chargée du suivi des feuilles de route en matière de durabilité et surveillera la performance ESG et la décarbonation du portefeuille. L'Operations Table se concentrera, quant à elle, sur les questions ESG opérationnelles.

### Culture d'entreprise et politiques de bonne conduite

Sofina mène ses activités dans le respect de ses valeurs fondamentales et en conformité aux règles éthiques, aux lois et aux réglementations en vigueur. À cette fin, nous avons adopté notre « Blue Book » qui définit nos valeurs et nos principes de fonctionnement, ainsi que plusieurs autres instruments définissant notre gouvernance, nos valeurs et nos règles de conduite.

Notre [Charte de Gouvernance d'Entreprise](#) définit notre structure de gouvernance et le rôle de nos organes de gouvernance. Elle démontre que des contrôles et des équilibres sont mis en place.

Le [Code de Conduite](#), mieux décrit ci-dessous, définit les normes de conduite de nos employés et des membres du Conseil d'Administration.

Nous nous assurons en outre que les règles de conduite soient intégrées dans notre culture d'entreprise et la conduite de nos activités, et menons diverses actions concrètes à cet effet telles que l'instauration des membres senior de l'organisation sur l'importance du respect des standards de conformité et de l'éthique des affaires, la mise en place de politiques internes comme celle relatives à la revue anti-blanchiment d'argent (« AML ») de nos investissements, la session de formation conformité donnée à chaque nouveau collaborateur dès son arrivée, les sessions annuelles de formation conformité obligatoire pour l'ensemble des employés suivies d'un questionnaire à remplir, la présence d'une équipe conformité et d'une équipe juridique dans chaque bureau, la mise en place d'un canal de dénonciation des irrégularités (« whistleblowing ») et la mise à disposition de tous les documents qui traitent des règles de conduite sur notre intranet.

	2023	2022
Taux de participation à la formation annuelle sur la conformité	100%	100%
% de nouveaux investissements soumis à la revue anti-blanchiment d'argent	100%	100%

### CODE DE CONDUITE

Nous avons adopté un Code de Conduite qui a pour fondement les valeurs fondamentales de Sofina. Ce document définit la manière dont les Administrateurs et les employés doivent se comporter dans l'exercice de leurs fonctions au sein du groupe. Il est présenté aux employés au cours de leur processus d'intégration ainsi que lors de la session annuelle en matière de conformité. La Compliance Officer prend toutes les mesures nécessaires destinées à garantir le respect de ce Code de Conduite.

Comme indiqué dans notre Code de Conduite, nous soutenons les conventions internationales sur les droits de l'homme et le travail. De plus, toutes les relations de travail du groupe Sofina sont régies par les lois et les conventions collectives de travail en vigueur qui régissent les droits de l'homme.

Le Code de Conduite exige des employés qu'ils veillent à ce que les transactions, les relations d'affaires et les accords soient conclus aux conditions de marché et soient conformes à nos principes éthiques. Afin de prévenir et détecter tout risque de corruption, le Code de Conduite exige des employés qu'ils obtiennent l'accord de la Compliance Officer avant d'accepter un cadeau dont la valeur excède 200 EUR et qu'ils lui signalent tout conflit d'intérêts potentiel.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### • Notre équipe au sein des communautés

#### Gouvernance d'entreprise

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

Le Code de Conduite figure à l'annexe 7 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.

	2023	2022
Nombre de notifications reçues dans le cadre de la politique de conflits d'intérêt et de prévention de la corruption	21	26

#### DEALING CODE

Notre **Dealing Code** a pour objectif de prévenir les délits d'initiés, la divulgation illicite d'informations privilégiées et les manipulations de marché, tant au niveau de Sofina qu'au niveau des sociétés cotées cibles ou faisant partie de notre portefeuille. Il est inclus dans notre Charte de Gouvernance d'Entreprise à l'annexe 8.

#### POLITIQUE ET CHARTE RELATIVES À LA VIE PRIVÉE

Nous avons mis en place une **Politique relative à la Vie Privée** et une charte relative à la Vie Privée afin de se conformer aux lois sur la protection des données. Notre Politique relative à la Vie Privée est disponible sur notre site internet. Elle informe les sujets concernés de la manière dont Sofina collecte, traite et utilise leurs données à caractère personnel ainsi que sur leurs droits à cet égard. La Charte relative à la Vie Privée s'adresse aux employés et détaille les mesures pratiques et instructions concernant la collecte et l'utilisation de données à caractère personnel.

	2023	2022
Nombre d'incidents de fuite de données personnelles	3	0

En 2023, trois incidents de fuite de données personnelles ont été notifiés à la Compliance Office. Nous avons estimé la gravité de ces trois incidents comme étant de niveau faible. Par conséquent, aucune de ces fuites n'a dû être notifiée à l'Autorité de Protection des Données ou aux sujets concernés. Toutes ces fuites ont également été enregistrées dans notre registre des incidents relatifs aux données personnelles.

SOFINA

#### POLITIQUE DE DÉNONCIATION DES IRREGULARITÉS

En 2023, nous avons adopté une politique formelle de dénonciation des irrégularités (« whistleblowing ») et mis en place de nouveaux canaux de signalement internes. Par le biais de ces canaux, tous nos employés peuvent signaler, de manière confidentielle en dehors de leur ligne hiérarchique normale, toute violation aux Codes de Conduite de Sofina (y compris les dispositions relatives à la prévention des risques de manipulation et de corruption), aux politiques internes de Sofina et aux lois ou aux règlements, tout en étant protégés contre de quelconques représailles.

	2023	2022
Nombre de rapports reçus par le biais du canal de dénonciation interne	0	0

#### Cybersécurité

À l'ère du numérique, la cybersécurité revêt une importance capitale pour notre organisation. Nous nous engageons à protéger l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité de notre patrimoine informationnel, dont les données personnelles des sociétés de notre portefeuille et de nos employés.

Nous disposons d'un cadre en matière de cybersécurité qui répond aux standards internationaux et aux meilleures pratiques en la matière. Nous avons mis en place des mesures de sécurité soignées pour nous protéger contre les accès non autorisés, les violations de données et autres cybermenaces.

Nous procédons régulièrement à des audits de sécurité et à des évaluations de vulnérabilité afin d'identifier et d'atténuer les risques potentiels en matière de sécurité. Nos employés reçoivent régulièrement des formations en matière de cybersécurité afin d'être tenus au courant des données menacées et d'apprendre à les détecter.

Nous sommes fiers du fait que la conformité en matière de cybersécurité ne dépend pas d'un effort ponctuel mais doit être soumise à un processus continu d'amélioration. Nous nous engageons

donc à investir dans les technologies de sécurité les plus récentes et à adopter les meilleures pratiques pour garantir la sécurité permanente de nos actifs informationnels.

Foos est de constater qu'en dépit de nos meilleurs efforts, aucune mesure de sécurité n'est parfaite ou impénétrable. Nous encourageons nos parties prenantes à rester vigilantes et à prendre les mesures appropriées pour protéger leurs propres informations personnelles.

#### Influence politique

En tant que société d'investissement internationale, nous sommes membres d'un certain nombre de plateformes de networking et d'organisations commerciales et industrielles. Toutefois, nous ne menons pas directement d'activités à caractère politique. Ainsi, aucun membre du personnel de Sofina n'a été désigné pour superviser ce type d'activités. Au cours de la période de référence, nous n'avons apporté aucune contribution financière ou en nature à des fins politiques et aucune entité du groupe n'est inscrite au registre de transparence.

#### Étude de la double matérialité

Conformément à la CSRD, nous avons lancé une étude de double matérialité afin de déterminer les sujets qui sont matériels pour Sofina, tant d'un point de vue de la matérialité d'impact (nada-ou) que de la matérialité financière (outside-in). Dans le cadre de ce processus, nous interagissons de manière active avec nos principales parties prenantes afin de comprendre leurs points de vue sur ces sujets. Nous préparons également le reporting conformément aux normes européennes d'information en matière de durabilité (« ERS ») qui revêtent un caractère matériel pour Sofina.

Cet exercice guidera non seulement notre reporting CSRD mais également les priorités de notre stratégie en matière de durabilité pour l'avenir. Alors que l'exercice de double matérialité est toujours en cours, nous avons déjà commencé à prendre des mesures sur des sujets qui revêtent, sans doute un caractère matériel pour Sofina, tel que par exemple, la mitigation du changement climatique.

61

RAPPORT ANNUEL 2023

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

## NOTRE ÉQUIPE AU SEIN DES COMMUNAUTÉS

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### • ESG

#### Gouvernance d'entreprise

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

### Notre équipe

En tant que société d'investissement ayant une exposition internationale, nous aspirons à créer un environnement de travail diversifié où des professionnels talentueux travaillent ensemble en vue d'obtenir des résultats de grande qualité et où les valeurs qui nous ont guidés dans le passé nous portent vers l'avenir. Favoriser un esprit d'entreprise axé sur la croissance, l'agilité et l'innovation fait partie de notre ADN et permet à nos talents de se développer dans un environnement en constante évolution.

#### Créer de la valeur avec une empreinte humaine

**NOUS ADOPTONS UNE APPROCHE FONDÉE SUR DES PRINCIPES POUR DES RÉSULTATS DE HAUTE QUALITÉ TOUT EN FAVORISANT UNE CROISSANCE DURABLE**

Nos collègues sont les ambassadeurs de Sofina et agissent de manière proactive en utilisant leur meilleur jugement lorsqu'ils interagissent avec nos parties prenantes, homologues et les sociétés de notre portefeuille. Nous travaillons dur pour atteindre nos objectifs financiers mais sommes intrinsèquement intéressés par les valeurs et sommes convaincus que des rendements honnêtes de véritable sens que s'ils s'accompagnent d'un apport positif à la société.

**NOUS FORMONS UNE ÉQUIPE PARTAGEANT UN OBJECTIF COMMUN, AGISSANT AVEC INTÉGRITÉ ET RESPECT DANS NOTRE COLLABORATION AVEC NOS PARTENAIRES**

Nous apprécions que nos employés soient authentiques, mus par une conscience professionnelle forte et qu'ils prennent leurs responsabilités pour Sofina avec nos partenaires d'affaires sous le signe du respect et de l'esprit collaboratif.

#### RÉSILIENCE

Nous recherchons des personnes ayant de la résilience et du cran, qui ne se laissent pas intimider par l'adversité et les défis. Les périodes agiles sont une opportunité pour nos talents de

perfectionner leur résilience, cette résilience qui nous permet d'aller de l'avant, de nous réinventer, d'explorer de nouvelles idées et de nous adapter aux changements rapides de notre environnement.

**NOUS NOURRISSONS UN ESPRIT DE CROISSANCE, EN ENCOURAGEANT ET EN SOUTENANT UN DÉVELOPPEMENT CONTINU**

Sofina favorise l'apprentissage et le développement continu de nos collaborateurs afin d'anticiper les nouvelles tendances et garantir que nous resterons le partenaire d'investissement privilégié de ceux en quête de savoir et de soutien. Nos talents se considèrent comme les architectes de leur carrière et sont aux commandes lorsqu'il s'agit de prendre la responsabilité de celle-ci et de leur formation.

**NOUS SOMMES ACILES FACE AUX CHANGEMENTS ET PRÔNONS LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION**

Nous recherchons la diversité de pensées, d'expériences et de points de vue dans chacun de nos recrutements. Nous pensons que cela nous permet d'être mieux préparés face aux incertitudes et favorise notre agilité face au changement dans la mesure où nous disposons de ressources plus performantes en termes de connaissances, compétences et expertises pour pousser de nouvelles idées et de l'innovation. Nous créons un environnement de travail ouvert et inclusif où les différents points de vue sont partagés de manière constructive et respectueuse.

#### Unis autour de valeurs fortes

Notre héritage, notre culture et le fait que nous plaçons les relations humaines au cœur de nos activités sont ce qui nous différencie. Tous nos investissements sont des histoires de valeurs partagées, d'amitiés et de projets ambitieux avec des entrepreneurs talentueux et leurs équipes de direction. Nos talents sont les gardiens de la réputation de Sofina et sont essentiels pour mener à bien sa mission : « Accompagner des entrepreneurs et des familles et les soutenir par l'apport de capital patient et de conseils pour favoriser la croissance durable de leurs entreprises ».



**Nous nous engageons à délivrer des résultats de haute qualité**



**Nous formons une équipe poursuivant un objectif commun**



**Nous favorisons un esprit de croissance**



**Nous sommes agiles face au changement**

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### • ESG

#### Gouvernance d'entreprise

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

## Dans les communautés

Comme mentionné dans la partie ESG de la présente section, être un membre actif auprès des communautés dans lesquelles nous travaillons et vivons fait partie intégrante de notre travail chez Sofina. Cette implication peut prendre plusieurs formes.

Par le biais de son **matching gift programme**, Sofina soutient des initiatives et des œuvres auxquelles nos collaborateurs ont contribué personnellement en doublant leurs dons (plafonnés à 500 EUR par an) en faveur de ces associations. Cette initiative a permis d'effectuer des dons à la organisation. Cette année, Sofina a également contribué aux efforts de secours aux victimes du tremblement de terre dévastateur de ce début d'année, en doublant les dons faits en faveur de l'appel « Urgence Syria Turquie ». Comme en 2022, nous avons accueilli **WAP (Waste-Free People's Association)** dans nos bureaux à Bruxelles durant une campagne annuelle de collecte de fonds. WAP est une organisation non gouvernementale belge qui lutte contre l'utilisation d'ordures dans les conflits armés.

En 2020, Sofina a constitué le **Sofina Covid Solidarity Fund**, un fonds caritatif géré par la Fondation Roi-Baudouin pour répondre aux conséquences désastreuses de la pandémie de Covid-19. Au travers de ce fonds doté de 20 millions EUR, Sofina s'est engagée à soutenir des initiatives et des projets sans but lucratif destinés à lutter contre l'impact négatif du Covid-19 sur les systèmes des soins de santé et de l'éducation, ceux de ses secteurs cibles. Un des projets qui a été sélectionné est « Pratham Books/ Story Weaver », un plateforme de contenu numérique indienne dont la subvention de Sofina a permis l'édition de 80 nouveaux livres digitaux, sans mentionner les nombreux autres matériels éducatifs. Le but était d'apporter un soutien à des enfants de 6 à 12 ans afin d'améliorer leurs compétences de lecture et d'études « STEM » pendant et après la pandémie. L'un des titres subventionnés par Sofina, *When we are Home*, écrit par Prasadshini Cogo et illustré par Parikaj Sarka, a gagné le prix du meilleur livre d'images pour enfants lors du festival Atla Galata-Bangalore Littérature. Mais le plus important, c'est que des millions d'enfants dans de nombreux états inciens aiment

lire, écouter leurs enseignants et apprendre de ses livres, dont beaucoup sont imprimés par le Ministère local de l'Éducation et distribués dans les écoles.

Dans le cadre de son engagement dans les communautés, Sofina a mis en place différents programmes permettant à ses collaborateurs de donner de leur temps à des **associations caritatives**. Les employés sont autorisés à faire du  **bénévolat à concurrence d'une demi-journée par semaine** et sont également invités à faire du bénévolat dans le cadre de leurs événements de team building.

En 2023, les équipes ont ainsi collectivement passé 637 heures de bénévolat auprès de diverses associations à but non lucratif, soit sous la forme de contribution individuelle dans des projets personnels, soit en groupe. Pour rien citer que quelques-unes, les employés de Sofina ont fait du bénévolat en faveur de Oxfam et de *Parmita le Centre* en participant à des activités sportives en Belgique, ont planté des arbres au profit de l'**Observatoire de l'Environnement d'Arion** et du **Movement One Million Trees** à Singapour qui œuvre à y rendre à la nature ses droits, et ont eu bénévoles pour *Willing Hearts*, une association de Singapour qui antenne et distribue plus de 7.000 repas quotidiennement et qui a bénéficié du soutien régulier de nos employés. Temple-Cadden Foundation au Cambodge soutenu par Sofina depuis 2020, et les *Cyber Solidaires* qui fournissent des repas gratuits aux réfugiés à Bruxelles, sont d'autres associations ayant bénéficié de l'aide de Sofina. Comme en 2022, *BeForUkraine AGBU/VZVU*, dont l'une des initiatives consiste à acheter des ambulances, les rénover et les équiper en médicaments et matériel médical pour les envoyer ensuite en Ukraine où elles sont utilisées comme mini-hôpitaux mobiles, a également pu continuer à compter sur le soutien fidèle de Sofina.

Des **artisans** ayant bénéficié de subventions du Fonds *Sofina Boël pour l'Éducation et le Talent*, ont exposé leurs œuvres dans nos bureaux en marge de notre Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023. Nous avons également acheté et exposé certains des œuvres d'art que nous avons distribués lors de

l'événement que nous avons organisé à Londres fin novembre en présence de sociétés de notre portefeuille et partenaires. De plus amples informations au sujet du Fonds SofinaBoël sont disponibles dans la section de ce Rapport annuel qui lui est consacrée.

Comme chaque année, nous avons également organisé une collecte de sang dans nos bureaux, au profit de la Croix-Rouge et en partenariat avec Petercam Degreeof.



## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### • ESG

#### Gouvernance d'entreprise

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

## Fonds SofinaBoël pour l'Éducation et le Talent

Créé il y a 13 ans par les descendants de Gustave Boël et Sofina, le Fonds SofinaBoël pour l'Éducation et le Talent, s'est engagé à promouvoir le talent par l'éducation. Avec un budget annuel de plus de 13 million d'euros, le fonds a pour objectif de découvrir et de soutenir de jeunes talents à travers l'octroi de bourses et soutiens spécifiques.

Le fonds bénéficie du soutien de la Fondation Roi Baudouin. Son orientation stratégique et sa gestion opérationnelle sont assurées par un comité de suivi présidé par Maître Paul-Alain Foniers et composé de membres familiaux, d'un représentant de Sofina et d'un représentant de la Fondation Roi Baudouin.

Le Fonds SofinaBoël s'est entouré de partenaires experts qui jouent un rôle clé en identifiant des candidats prometteurs. Cette synergie assure un soutien efficace de talents émergents, soulignant l'engagement du fonds envers l'excellence et le développement des compétences.

#### Trois axes d'intervention

Le Fonds SofinaBoël apporte son soutien dans trois axes d'intervention.

- Pour l'axe universitaire, c'est avec l'aide de ses partenaires, la Belgian American Educational Foundation, le Fonds National de la Recherche Scientifique - Fonds Wetenschappelijk Onderzoek (FNRS-FWO) et le Fondation Femand Lucardet que 17 lauréats ont eu l'opportunité de bénéficier d'une bourse de mobilité pour compléter leur cursus dans une université de renom à l'étranger.
- Chaque année, la communauté des artisans grandit en qualité et en visibilité. En 2023, le fonds a soutenu 48 artisans dans différentes disciplines allant de la restauration au patrimoine à la promotion des métiers en pénurie. Outre le soutien financier pour une formation, le fonds a également participé à la visibilité du travail de ces talents à travers d'expositions, de visites d'atelier ou de commandes de matériel.
- Depuis son lancement, le programme novateur « Boost pour les Talents » a évolué de manière exceptionnelle, devenant une force transformative au service des talents sans d'un milieu prioritaire. L'un des aspects les plus importants du programme est son impact significatif sur la vie des jeunes. Les succès stories témoignent de la manière dont le programme leur a non seulement ouvert des portes mais également insufflé une nouvelle confiance et une vision positive de l'avenir. En incarnant l'exemplarité, le programme cultive des modèles inspirants au sein de la jeunesse prioritaire, démontrant que malgré les obstacles, la réussite est possible pour chacun de ces talents, avec un soutien approprié. En 2023, 366 étudiants ont pu ainsi être sélectionnés à Anvers, Liège et La Louvière. C'est la première fois que le fonds soutient une cohorte complète de jeunes Louviérois.

#### Perspectives

Dans un monde en constante évolution, le Fonds SofinaBoël est résolument orienté vers un futur dans lequel l'innovation sociale rencontre la tradition, où les générations façonnent l'avenir en respectant les valeurs familiales et entrepreneuriales.

Il entend poursuivre son soutien de talents belges dans des domaines alignés avec les enjeux contemporains tels que l'éducation et l'inclusion sociale. L'objectif est d'encourager des changements significatifs et durables, reflétant la volonté de laisser un héritage positif aux générations futures.

Au-delà du soutien financier, le fonds aspire à créer une communauté dynamique de lauréats. En encourageant les opportunités de rencontres, de mentorat et de collaboration, le fonds souhaite voir cette communauté prospérer et s'épanouir. Ces liens durables contribuent à multiplier l'impact positif du fonds.

#### 10 ANS DE BOOST

En 2023, le programme Boost pour les Talents a fêté ses 10 ans d'existence.

Un bilan encourageant pour l'avenir d'une jeunesse dynamique et pleine d'espoir. Une cérémonie de remise des prix fut rythmée par beaucoup de témoignages. Ce fut également l'occasion pour le Fonds SofinaBoël de remettre le prix de la créativité à un jeune talent pour récompenser son idée originale de développer un réseau d'étudiants pendant la crise du Covid-19 « Réver grand et travailler dur », voilà le leitmotiv du programme Boost pour les Talents pour les 10 prochaines années. Le fonds est fier de continuer à co-construire le Boost pour les Talents aux côtés de cette jeune et dynamique communauté.

SOFINA

64

RAPPORT ANNUEL 2023



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

# DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

- Matrice des risques
- Rapport de rémunération

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

La présente déclaration contient les informations requises par le Code des Sociétés et des Associations (le « CSA ») ainsi que par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code 2020 »).<sup>1</sup> Sofina (la « Société ») a adopté le Code 2020 comme code de référence depuis son entrée en vigueur et applique le Code 2020 en suivant le principe « comply or explain ». La Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société et les Règlements d'ordre intérieur du Conseil et de ses Comités, ses organes de décision internes, à l'exception du Code et le Code de Conduite de la Société sont consultables sur son site internet.<sup>2</sup>

## 1. Actions

### 1.1 IDENTIFICATION DES ACTIONS

Les actions émises par la Société revêtent la forme nominative ou ultimatisée. Les actions sont cotées sur Euronext Brussels sous le numéro ISIN BE000077732 (SOFA).

La Société fait partie des indices suivants : BEL20, BEL ESG, STOXX Europe 600 et MSCI Europe.

### 1.2 DROITS DE VOTE

Chaque action donne droit à une voix en cas de vote, à l'exception des actions qui sont détenues par Sofina SA dont le droit de vote est suspendu. Les statuts de la Société ne contiennent par ailleurs pas de classes d'actions, ni droits de contrôle spéciaux, ni système d'actionariat du personnel. Il n'existe pas de règles spécifiques liées à la nomination ou au remplacement des Administrateurs qui ne soient pas reprises dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société.

### 1.3 TRANSACTIONS SUR ACTIONS

Le volume quotidien moyen des transactions sur les actions de Sofina sur son marché principal (Euronext Brussels) était de 20.099 actions en 2023. Le volume a atteint son maximum le 15 septembre 2023, lorsque 943.579 actions ont été négociées. Le 31 décembre 2023, la Société avait une capitalisation boursière de 732 milliards EUR et un free float de 327 milliards EUR. Le free float représentait 42,33% des actions de la Société.

### 1.4 ACTIONNARIAT ET NOTIFICATIONS

#### Communication des actionnaires en application de l'article 74 de la Loi du 1<sup>er</sup> avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition

L'actionnaire de référence de la Société est un consortium au sens de l'article 179 du CSA formé par Union Financière Boët SA, Société de Participations Industrielles SA et Immobilière et Immobilière du Centre SA, qui détiennent ensemble 54,60% des actions de la Société (l'« Actionnaire de Référence »).<sup>3</sup> Pour les besoins de la législation sur les offres publiques d'acquisition, chaque société consortiale est, compte tenu des actions de la Société détenues par les deux autres sociétés du consortium, considérée comme détenant 54,60% des actions de la Société (à l'exclusion des actions propres détenues par la Société). Union Financière Boët SA (agissant pour son compte et comme mandataire de deux autres sociétés consortiales) continue par ailleurs à notifier chaque année à Sofina SA les modifications dans le nombre d'actions que les sociétés consortiales détiennent dans Sofina SA au titre du concert qu'elle a formé le 31 août 2007 avec Société de Participations Industrielles SA (et auquel s'est jointe Immobilière et Immobilière du Centre SA le 7<sup>er</sup> juillet 2015).

Il ressort de la dernière déclaration faite en application de l'article 74 de la Loi du 1<sup>er</sup> avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition par l'Actionnaire de Référence à la Société en date du 23 août 2023 que les sociétés consortiales formant l'Actionnaire de Référence détenaient au 23 août 2023 des actions de la Société comme suit :

	Nombre d'actions*	Pourcentage de détention
Union Financière Boët SA	7.676.729	22,47%
Société de Participations Industrielles SA	8.436.320	24,73%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.535.968	7,40%
<b>Sous-total de l'Actionnaire de Référence</b>	<b>18.699.017</b>	<b>54,60%</b>
Sofina SA (actions propres)**	957.903	2,83%
<b>TOTAL</b>	<b>19.656.945</b>	<b>57,40%</b>

\* Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société est réparti par 19.656.945 actions.

\*\* Présentation d'actions de concert par le 1<sup>er</sup> avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition. Actions propres détenues par Sofina SA au 23 août 2023.

#### Déclaration de transparence des actionnaires en application de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes

Conformément à la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, il appartient à toute personne physique ou morale effectuant une notification auprès de la Société et de la FSMA à chaque fois que certains seuils sont franchis. Une notification est entre autres obligatoire à chaque fois que le pourcentage de droits de vote attachés aux actions détenues par un actionnaire dépasse ou tombe sous le seuil légal, fixé à 5% du total des droits de vote existants et ainsi de suite par tranches de 5% ou, le cas échéant, les seuils supplémentaires prévus dans les statuts de la Société. Les statuts de la Société prévoient un seuil initial inférieur de déclaration, égal à 3%.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions lancé par la Société le 25 septembre 2023 pour couvrir partiellement les plans d'options sur actions émises au profit du personnel de la Société et de ses filiales, la Société a franchi le seuil statutaire de 3% le 25 octobre 2023. Conformément à l'article 6 de la Loi du

<sup>1</sup> Communiqué Corporate Governance Actions/Governance/sofina.be

<sup>2</sup> <https://www.sofina.be/fr/rapport-annuel/2023/rapport-annuel-2023>

<sup>3</sup> Sur la base de la dernière communication effectuée en application de l'article 74 de la Loi du 1<sup>er</sup> avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition par l'Actionnaire de Référence en date du 23 août 2023.



## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

- Matrice des risques
- Rapport de rémunération

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, la Société et l'Actionnaire de Référence ont procédé à une notification de transparence le 26 octobre 2023 qui a été publiée dans un communiqué de presse daté du 27 octobre 2023.

#### PARTICIPATION DE L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE AU 23 OCTOBRE 2023

	Nombre d'actions	Pourcentage de détention
Union Financière Boil SA	7 576 729	22,47%
Société de Participations Industrielles SA	6 446 320	24,76%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2 535 968	7,40%
<b>Sous-total de l'actionnaire de référence</b>	<b>16 559 017</b>	<b>54,63%</b>
Sofina SA (actions propres) <sup>1</sup>	1 021 528	3,07%
<b>TOTAL</b>	<b>16 730 545</b>	<b>57,61%</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société est représenté par 29 252 000 actions.

<sup>2</sup> Présomption d'action de concert, article 1, §2 de la Loi du 7 mai 2007 relative aux infractions relatives aux opérations de marché sur le marché financier de la Société.

En dehors de l'Actionnaire de Référence et de la Société, aucun autre actionnaire n'a, seul ou de concert, atteint le seuil initial de détention de 3% requérant une déclaration de transparence conformément à l'article 42 des statuts de la Société. Les déclarations de transparence les plus récentes sont disponibles sur le site internet de la Société<sup>2</sup>.

## 2. Structure du capital

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société s'élevait à 29 252 000 EUR et était représenté par 29 252 000 actions sans indication de valeur nominale.

## 2.1 CAPITAL AUTORISÉ

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2023, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé, pour une période de cinq ans, à augmenter le capital social de la Société.

Cette autorisation est accordée pour un montant maximum (à l'exclusion de toute prime d'émission) de :

- 7 973 494 EUR pour les augmentations de capital avec suppression ou limitation du droit préférentiel de souscription des actionnaires (y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel de la Société ou de ses filiales) ;
- 23 900 482 EUR pour des augmentations de capital sans suppression ou limitation du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Les montants susmentionnés correspondent respectivement à 30% et 30% du capital social de la Société.

En tout état de cause, le montant total à concurrence duquel le Conseil d'Administration peut augmenter le capital social en vertu de cette autorisation, par une combinaison des augmentations de capital mentionnées ci-dessus, est limité à 23 900 482 EUR.

Toute décision visant à mettre en œuvre l'autorisation accordée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social doit obtenir une majorité de 4/5 (arrondi à l'unité inférieure) des votes favorables des Administrateurs présents ou représentés.

## 2.2 RACHATS ET CESSIONS D'ACTIONS PROPRES

Conformément au CSA, les statuts prévoient que la Société peut acquérir ses propres actions, hors bourse ou sur le marché boursier, par décision de l'Assemblée générale prise par au moins 75% des voix valablement exprimées lorsqu'au moins 50% du capital social est présent ou représenté. L'approbation préalable des actionnaires n'est pas requise lorsque la Société acquiert les actions en vue de les offrir aux employés de la Société. L'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023 a renouvelé l'autorisation

au Conseil d'Administration d'acquiescer ou d'aliéner en bourse, pour une période de 5 ans à dater du 4 mai 2023, un maximum de 20% du nombre total des actions émises par la Société pour un prix minimal de 1 EUR et maximal de 15% de plus que la moyenne du cours de l'action de la Société sur Euronext Brussels pendant les dix jours de bourse précédant l'acquisition.

Au cours de l'exercice 2023, Sofina a procédé au rachat de 150 000 actions propres (elle avait racheté 206 590 actions propres en 2022) et a cédé 15 000 actions propres (elle avait cédé 21 590 actions propres en 2022). Les actions propres ont été acquises dans le cadre des deux programmes de rachat d'actions propres menés en application du régime de la présomption de légitimité (Safe Harbour) prévu par le Règlement européen relatif aux Abus de Marché. Les rachats d'actions propres sont effectués dans le cadre des plans d'options sur actions émis en faveur de certains membres du personnel du groupe Sofina et les aliénations d'actions propres sont liées à l'exercice des options sur actions, comme décrit dans le Rapport de rémunération. Plus d'informations concernant les rachats d'actions propres sont disponibles sur le site internet de la Société<sup>3</sup>.

Au 31 décembre 2023, Sofina détenait 1 021 528 actions propres représentant 3,07% de son capital social.

## 3. Assemblées générales des actionnaires en 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 4 mai 2023 et a nommé Leslie Tec et Rague Vassiliev en tant qu'Administrateurs indépendants non exécutifs et Helen Cobart d'Avella en tant qu'Administrateur non exécutif pour un mandat de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2026.

Une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le même jour pour autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social comme décrit au paragraphe 2.1 ci-dessus et pour modifier la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du premier jeudi du mois de mai au deuxième jeudi du mois de mai.

<sup>1</sup> <https://www.sofina.com/communique-de-presse/2023/10/27/af-actifs-financiers-2023-10-27.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.sofina.com/fr/rapport-annuel/2023/rapport-annuel-de-transparence>

<sup>3</sup> <https://www.sofina.com/fr/rapport-annuel/2023/rapport-annuel-de-transparence>

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

Notre mission

Message aux actionnaires

À propos de Sofina

Stratégie

Rétrospective de l'année

Aperçu des participations

Engagement sociétal

- Matrice des risques
- Rapport de rémunération

Comptes et annexes

Lexique

Personne responsable

#### 4. Engagement des parties prenantes

Conformément au Principe 9.7 du Code 2020, le Conseil a droit de point de savoir si la Société devrait conclure un pacte d'actionnaires (« relationship agreement ») avec l'Actionnaire de Référence. À la suite de cette discussion et après consultation de l'Actionnaire de Référence, le Conseil a estimé qu'il n'était pas nécessaire de conclure un tel pacte d'actionnaires.

La Société tient des réunions en présence d'analystes après la publication de ses résultats annuels et semestriels et répond aux questions qui lui sont posées par ses actionnaires. La Société répond également aux préoccupations spécifiques qui sont émises dans le cadre des questions reçues ou des votes exprimés lors de ses assemblées générales.

Sous réserve de poursuivre ses efforts afin d'améliorer ses rapports et sa communication externe et de s'impliquer davantage envers ses parties prenantes et acteurs de marché, Sofina a également participé à plusieurs événements et donné des présentations au cours de l'année écoulée. De plus amples informations sur les parties prenantes de Sofina sont disponibles dans la section relative à [Nos parties prenantes](#) du présent Rapport annuel.

#### 5. Éléments pertinents pour une offre publique d'achat

##### 5.1 RESTRICTIONS AU TRANSFERT DES TITRES OU À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Sofina n'a pas connaissance d'accord entre les sociétés formant l'Actionnaire de Référence ou tout autre actionnaire qui pourrait entraîner des restrictions au transfert de titres ou à l'exercice de droits de vote. En outre, ni la loi ni les statuts ne prévoient de restriction plus générale à l'exercice des droits de vote.

##### 5.2 CLAUSES DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Sofina SA n'a pas pris d'engagement majeur qui contredirait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception d'une clause des conditions reprises dans l'information mémorandum du 21 septembre 2020 relatif à l'émission le 23 septembre 2020 d'obligations senior non garanties de 700.000.000 EUR avec

une échéance de 7 ans et un coupon de 1000%. Par ailleurs, on retrouve également des clauses liées au changement de contrôle de Sofina dans le règlement d'attribution des Performance Share Units (« PSU ») en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et dans ses conventions de crédit.

#### 6. Le Conseil d'Administration et ses Comités

13

ADMINISTRATEURS

8

NATIONALITÉS

12

ADMINISTRATEURS  
NON EXÉCUTIFS

46%

DE FEMMES

3

NOUVEAUX  
ADMINISTRATEURS  
NOMMÉS AU COURS DES  
3 DERNIÈRES ANNÉES

8

RÉUNIONS

62%

ADMINISTRATEURS  
INDÉPENDANTS

92%

TAUX DE PRÉSENCE

UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE  
ET SECTORIELLE VARIEE ET  
COMPLÉMENTAIRE, À L'IMAGE DU  
PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE SOFINA

##### DIVERSITÉ D'ÂGE



59 ANS  
MOYENNE D'ÂGE

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

- Matrice des risques
- Rapport de rémunération

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

#### 6.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société a opté pour une structure de gouvernance moniste. Par conséquent, le Conseil d'Administration est responsable de la conduite générale des affaires de la Société et doit rendre compte de sa gestion conformément aux articles 793 et 794 du CSA.

Le Conseil d'Administration détermine l'orientation des activités de la Société et veille à sa mise en œuvre. Il a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi réserve à l'Assemblée générale des actionnaires.

#### 6.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration compte 13 membres et se compose comme suit :

Nom	Première nomination	Expiration du mandat actuel
Hans-Joël Boël (CEO)	2004	2025
Nicolas Boël	2007	2024
Laura Cioli*	2018	2024
Laurent de Meirès d'Argenteuil	2015	2024
Felix Goblet d'Alviella	2023	2026
Dominique Landkoevert (Présidente)	1997	2026
Anja Langenbacher*	2018	2025
Michèle Soen*	2016	2026
Charlotte Stouffle*	2018	2025
Charlotte Strömberg (Vice-Présidente)	2017	2024
Leslie Teo*	2023	2026
Rajeev Vasudevan*	2023	2026
Cecil York*	2018	2024

\* Administrateur indépendant.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont non exécutifs, à l'exception du CEO. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration et recommandation du Comité de

Nomination pour une durée de maximum six ans, renouvelable. Huit membres du Conseil d'Administration sont des Administrateurs indépendants au sens de l'article 785 §1 du CSA et du Principe 35 du Code 2020. Les Administrateurs non indépendants sont soit exécutifs, soit liés à l'Actionnaire de Référence, ou sont administrateurs depuis plus de douze ans. Le Président et le CEO sont deux personnes distinctes.

Les mandats des Administrateurs indépendants Charlotte Strömberg, Laura Cioli et Cecil York ainsi que les mandats des Administrateurs non exécutifs Nicolas Boël et Laurent de Meirès d'Argenteuil viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 8 mai 2024. Lors de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration proposera de renouveler les mandats de Nicolas Boël, Laurent de Meirès d'Argenteuil et Cecil York pour une durée de trois ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2027, et de renouveler les mandats de Charlotte Strömberg et Laura Cioli pour une durée de quatre ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2028.

Les biographies détaillées des membres du Conseil d'Administration sont disponibles dans la section [Notre leadership](#) du présent Rapport Annuel.

#### 6.3 ADMINISTRATEURS HONORAIRES

Le Conseil d'Administration peut accorder à un ancien Administrateur le titre d'administrateur honoraire, de président honoraire ou de vice-président honoraire. Ce titre est réservé aux Administrateurs qui ont rendu des services importants à la Société. Leur mandat n'est pas rémunéré. Le mandat des Administrateurs honoraires est à durée indéterminée. Le Comité Goblet d'Alviella est Président honoraire et le Vice-président Etienne Davignon est Administrateur honoraire.

#### 6.4 DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En ligne avec ses engagements en matière d'ESG, Sofina veille à la diversité au sein de son Conseil d'Administration. Celui-ci est doté d'une représentation internationale forte et est composé de six femmes et de sept hommes, conformément à la disposition

786 du CSA. La Société s'efforce également de s'assurer que les membres du Conseil d'Administration présentent des profils variés et complémentaires au niveau de l'expérience professionnelle et sectorielle en ligne avec son portefeuille diversifié. De plus amples détails sur la politique de diversité de Sofina sont disponibles dans la section [ESG](#) de ce Rapport annuel.

#### 6.5 RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les tâches du Président du Conseil sont reprises dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société.

Cette dernière précise également que la gestion des ressources de la Société, son personnel et le suivi quotidien du portefeuille incombent au CEO tandis que les tâches liées à l'organisation du Conseil d'Administration et des assemblées générales, aux contacts avec les Administrateurs, à la communication sur toutes matières susceptibles d'affecter l'image de la Société, relèvent de la compétence du Président, sous réserve, pour l'Assemblée des décisions à prendre, du dialogue approfondi et constant entre le Président et le CEO.

Ce même dialogue entre le CEO et le Président préside aux décisions à proposer au Conseil ou qui portent sur des options déterminantes, telles que l'ensemble du processus d'investissement ou de désinvestissement, les modifications apportées au portefeuille, les relations principales entre la Société et ses partenaires d'investissement ou encore les matières touchant à son Comité Exécutif (nomination, rémunération et rôle).

#### 6.6 RÔLE ET COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration souhaite que la Société soit à l'origine de création de valeur durable. Dans cet objectif, il développe une approche inclusive qui équilibre les intérêts et les attentes légitimes des actionnaires et des autres parties prenantes. De plus amples informations sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont disponibles dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société et dans le Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

- Matrice des risques
- Rapport de rémunération

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

Outre ses compétences relatives à la supervision des tâches des Comités, le Conseil d'Administration approuve les comptes annuels et semestriels et le Rapport de gestion, décide de la proposition de l'affectation du résultat, de la publication des informations financières et non-financières, de la stratégie (y compris la stratégie ESG), de la politique d'investissement et il suit l'application du cadre d'allocation des capitaux et des investissements et désinvestissements du groupe Sofina. Il procède au suivi des participations du groupe Sofina pour évaluer leur adéquation avec la stratégie qu'il a adoptée.

Les points abordés et les décisions prises par le Conseil en 2023 ont principalement concerné les tâches reprises ci-dessus et celles prises sur recommandation des Comités décrits sous le point 6.8 ci-dessous. En 2023, le Conseil d'Administration a plus spécifiquement :

- examiné le flux des opportunités d'investissement et de désinvestissement ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de Sofina Direct et de Sofina Fonds Privés et les mises à jour de leurs activités ;
- discuté de l'allocation du capital et de la planification de la trésorerie ;
- examiné et discuté la revue sur l'efficacité du Conseil d'Administration réalisée avec l'aide d'un consultant externe ;
- décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire afin d'approuver l'introduction d'une clause de capital à ajuster dans les statuts et de modifier la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- discuté de la stratégie de communication de Sofina ;
- examiné la stratégie de Sofina en Chine ;
- examiné la gouvernance exécutive interne de Sofina ; et
- effectué le suivi des dépenses opérationnelles de Sofina.

#### 6.7 PRÉSENCE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre fois par an sur convocation de son Président, qui fixe l'ordre du jour en concertation avec le CEO et le Secrétaire général. L'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration précède si les sujets sont présentés à des fins d'information, de délibération ou de décision.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à huit reprises en 2023. Quatre de ces réunions se sont tenues en personne (il s'agit des réunions dites statutaires du Conseil d'Administration). Les quatre autres réunions, tenues par visioconférence, ont été organisées afin de permettre aux Administrateurs de suivre et de participer à certaines discussions sur des sujets spécifiques tels que les tendances du marché, les secteurs d'intérêt ou pour être tenus informés de la marche des affaires (il s'agit des réunions dites ad hoc). De telles réunions sont purement informatives. Le taux de participation moyen aux huit réunions du Conseil d'Administration de l'année 2023 a été de 92% (contre 98% l'année dernière).

#### 6.8 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a créé quatre comités spécialisés composés de membres sélectionnés en son sein : le Comité d'Audit, le Comité ESG, le Comité de Nomination et le Comité de Rémunération.

Chacun de ces quatre Comités s'est acquitté de ses tâches conformément au Règlement, d'ordre intérieur auquel il est soumis, qui régit ses missions et son fonctionnement. Ils ont systématiquement fait rapport au Conseil d'Administration de leurs réunions et recommandations, soumises pour approbation. Ils peuvent se faire aider par des consultants externes dans l'exécution de certaines de leurs tâches.

#### Taux d'indépendance au niveau des Comités\*

Comité d'Audit	80%
Comité ESG	60%
Comité de nomination	60%
Comité de Rémunération	70%

\* Au 31 décembre 2023.

Nombre de réunions et taux de présence en 2023	# de réunions	Taux de présence
Comité d'Audit	4	95,0*
Comité ESG	4	85%
Comité de Nomination	3	100%
Comité de Rémunération	3	100%

\* Le commissaire était présent à toutes les réunions.

#### Comité d'Audit

Conformément aux prescrits de l'article 759 du CSA et du Code 2020, l'ensemble des membres du Comité d'Audit sont non exécutifs. Par ailleurs, 80% d'entre eux sont des Administrateurs indépendants. Dans son ensemble, le Comité d'Audit dispose des compétences requises en matière de congratité, d'audit et d'IFRS ainsi que dans le métier de l'investissement et ce grâce notamment à l'expérience de ses membres au sein d'entreprises financières et industrielles.

Le CEO n'est pas membre du Comité mais est invité à assister aux réunions. Ceci contribue à l'interaction essentielle qui doit exister entre le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

- Matrice des risques
- Rapport de rémunération

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

#### COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT<sup>1</sup>

Nom	Échéance du mandat
Michèle Soen* (Présidente)	2026
Charlotte Strömberg*	2024
Anja Langenbacher*	2025
Gwilt York*	2024
Felix Goblet d'Alviella	2026

\*Administrateur indépendant

En 2023, le Comité d'Audit a principalement discuté et/ou examiné les sujets suivants :

- l'établissement des comptes annuels et semestriels, la rédaction de l'information financière, les rapports de gestion et la communication financière externe ;
- la valorisation du portefeuille non coté réalisée par le management pour l'établissement des Rapports annuel et semestriel, en s'appuyant sur la revue de cours-ci par Kroll, sous le contrôle du Commissaire ;
- la mise en œuvre des lignes directrices IPEV 2022 ;
- les rapports du Commissaire et l'approbation de ses services non-audit ;
- le plan d'audit 2024 et les résultats de l'audit interne 2023 (examen des processus des ressources humaines, préparation de l'audit de Sofina Asia en 2024, le cadre de gestion des risques, le suivi des audits des années précédentes (y compris les audits de sécurité, l'état d'avancement des projets de cybersécurité en cours et la mise à jour de la matrice des risques) ; et
- les couvertures d'assurance, le système de gestion de la trésorerie et la planification des liquidités, le rapport de conformité et le suivi de la mise en œuvre des projets de réorganisation interne.

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2023.

SOFINA

#### Comité ESG

Le Comité ESG compte cinq Administrateurs. À l'exception du CEO, tous les membres du Comité ESG sont des Administrateurs non exécutifs. Trois d'entre eux sont des Administrateurs indépendants. Le comité ESG dans son ensemble dispose des connaissances, des compétences, de l'expérience, de la diversité et de l'indépendance nécessaires pour s'acquitter de son rôle et de ses responsabilités.

#### COMPOSITION DU COMITÉ ESG<sup>1</sup>

Nom	Échéance du mandat
Anja Langenbacher* (Présidente)	2025
Harold Boel	2025
Nicolas Boel	2024
Laura Ciolé*	2024
Charlotte Strömberg*	2024

\*Administrateur indépendant

En 2023, le Comité ESG a discuté ou examiné les principaux points suivants :

- les ambitions de 2023 et les ressources (y compris le recrutement d'une collaboratrice spécialisée en ESG) ;
- la performance ESG du portefeuille et les opportunités ESG dans et hors de nos secteurs cibles ;
- la grille de lecture ESG (le ESG framework) de Sofina Fonds Privés ;
- les aspects ESG de la rémunération des dirigeants ;
- le suivi de la réglementation ESG, la mise en œuvre de la CSRD et le lancement de l'étude de la double matérialité ;
- la communication externe en matière d'ESG ;
- le rapport UNPRI pour 2023 ;
- l'audit environnemental de 2022 et la stratégie climatique proposée (Sofina en tant que société et en tant qu'investisseur) ;
- le programme de formations ESG ;

- la mise à jour des feuilles de route en matière de durabilité et les prochains étapes ; et
- la répartition des sujets ESG entre les différents Comités du Conseil d'Administration.

#### Comité de Nomination

Le Comité de Nomination compte cinq Administrateurs non exécutifs, dont une majorité d'indépendants, conformément au Code 2020.

#### COMPOSITION DU COMITÉ DE NOMINATION<sup>1</sup>

Nom	Échéance du mandat
Catherine Soubeix* (Présidente)	2023
Nicolas Boel	2024
Dominique Linderweert	2024
Anja Langenbacher*	2025
Laura Ciolé*	2024

\*Administrateur indépendant

Le Comité de Nomination a examiné les principaux sujets suivants en 2023 :

- la composition du Conseil et de ses Comités ;
- le renouvellement du mandat de certains Administrateurs ainsi que l'évaluation de leur contribution ;
- la définition du profil recherché pour de nouveaux administrateurs (indépendants) non exécutifs, le suivi de la recherche ainsi que la recommandation faite au Conseil pour la nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants non exécutifs et d'un nouvel administrateur indépendant ;
- la réalisation d'un examen sur l'efficacité du Conseil d'Administration ;
- la planification de la succession du Conseil d'Administration et du CEO ; et
- la gouvernance interne de Sofina.

71

RAPPORT ANNUEL 2023

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

- Matrice des risques
- Rapport de rémunération

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

#### Comité de rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 7100 du CSA, le Comité de Rémunération n'est composé que d'Administrateurs non exécutifs, dont trois indépendants.

#### COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION<sup>1</sup>

Nom	Échéance du mandat
Catherine Soubeix* (Présidente)	2025
Laura Ciofi*	2024
Laurent de Melo La Dargentière	2024
Gwyl Heru*	2024

\* Administrateurs indépendants.

En 2023, le Comité de Rémunération s'est penché sur les principaux points suivants :

- le Rapport de rémunération de 2022 ;
- l'examen comparatif de la rémunération des membres du Comité Exécutif ;
- la recommandation faite au Conseil sur l'attribution des PSU pour la cohorte 2023-2026 et le nombre d'options à octroyer dans le cadre du Plan d'options sur actions Sofina au CEO, aux autres membres du Comité Exécutif, au Management Group<sup>2</sup> ainsi qu'à d'autres membres du personnel pour l'exercice 2023 ; et
- la revue des long-term incentive plans (options sur actions et Long-term Incentive plan (LTI<sup>3</sup>)).

#### 6.9 DÉROGATIONS AU CODE 2020 CONCERNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

La Société a respecté les Principes du Code 2020, à l'exception de ceux mentionnés ci-dessous et au point 7.2.

Sofina a fait le choix de ne pas fournir le taux de présence individuel de chaque Administrateur mais bien le taux moyen de présence des Administrateurs aux réunions du Conseil et de ses Comités. Elle estime en effet que le fonctionnement d'un conseil d'administration et de ses comités est régi par le principe de la collégialité et qu'il ne convient dès lors pas d'individualiser le degré de participation des uns et des autres. La contribution de ses membres s'apprecie en outre davantage sur la qualité que sur la quantité, et les réunions ne sont que la partie visible de cette contribution. La disponibilité des Administrateurs lors d'entretiens avec le Président, le CEO ou le management et les propositions qu'ils formulent régulièrement importent tout autant. En cas d'absences individuelles répétées, il revient au Président de prendre les mesures nécessaires, ce qui ne s'est encoé jamais penché (Principe 3.9 du Code 2020).

Contrairement à ce que recommande le Principe 7.6 du Code 2020, la Société a choisi de ne pas verser tout ou partie de la rémunération des Administrateurs non exécutifs sous forme d'actions de la Société. Toutefois, sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil a invité les Administrateurs non exécutifs à acquies à partir de l'année 2023 un nombre d'actions Sofina représentant l'équivalent brut d'une année de traitements. Ces actions doivent être conservées au moins un an après que l'Administrateur non exécutif s'est retiré du Conseil et au moins trois ans après leur acquisition. La Société estime que l'instauration de ce dispositif d'acquisition d'actions Sofina sur une base volontaire rencontre l'objectif poursuivi par le Code 2020 d'alligner les intérêts financiers des Administrateurs non exécutifs avec ceux des actionnaires sans pour autant les y contraindre. Elle permet en outre d'éviter les inégalités fiscales entre les différents Administrateurs du fait de leur pays de résidence. Ainsi, au 31 décembre 2023, la moitié des douze Administrateurs non exécutifs détenaient des actions Sofina. Les membres du Conseil

d'Administration qui n'ont pas répondu positivement à l'invitation d'acquies ces actions ont indiqué que cela se justifie soit en raison de leurs liens avec l'actionnaire de référence, soit en raison de leur nomination récente, soit pour des raisons de règles de conformité interne avec leur(s) autre(s) occupation(s) professionnelle(s) ou mandat(s) externe(s).

#### 6.10 ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Charte de Gouvernance d'Entreprise définit les processus d'évaluation informels du Conseil d'Administration, de ses Comités et des Administrateurs. Ces évaluations sont faites à intervalles réguliers. Elles portent sur la taille, la composition et les performances du Conseil d'Administration et de ses Comités. Le dernier exercice d'évaluation du Conseil d'Administration a eu lieu en février 2023.

De même, périodiquement ou en cas renouvellement d'un mandat, une évaluation de la contribution de chaque Administrateur a lieu en vue d'adapter, le cas échéant, la composition du Conseil d'Administration et de tenir compte des changements de circonstances. Cette évaluation se fait notamment sur la base des critères suivants, qui sont également ceux retenus lors de la nomination de nouveaux Administrateurs :

- la compétence professionnelle et la connaissance du marché et des secteurs cibles de la Société, en adéquation avec les besoins et les activités actuels et futurs de la Société ;
- la volonté et la capacité de formerement d'équipe, d'être proactif et d'apporter son soutien ;
- l'intégrité, la probité et la bonne réputation ;
- l'indépendance du jugement ;
- l'esprit de collégialité ; et
- l'intérêt pour la Société et son développement.

Pur ailleurs, le Conseil d'Administration surveille les performances du Comité Exécutif ainsi qu'à intervalles réguliers, la réalisation de la stratégie dans le respect de son appétence aux risques.

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2023.

<sup>2</sup> Le Management Group comprend les membres des équipes d'investissement, Tax & Legal, resources humaines et Corporate Services, qui travaillent de manière collaborative au sein du groupe Sofina.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

- Matrice des risques
- Rapport de rémunération

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

### 7. Le management exécutif

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière de la Société au CEO. Le CEO est assisté dans ses tâches par les autres membres du Comité Exécutif. Il s'agit d'un comité consultatif dirigé par le CEO et qui assiste ce dernier dans l'exercice de ses fonctions. Les décisions finales du Comité Exécutif restent la prérogative exclusive du CEO. Les membres du Comité Exécutif, autres que le CEO, n'ont par conséquent aucune responsabilité légale ou statutaire.

Le CEO a subdélégué certains de ses pouvoirs opérationnels au Comité Opérationnel qui a été créé en 2022 pour épauler le CEO dans le cadre de la gestion journalière de la Société. Les questions ESG sont traitées par une ESG Core team qui rend compte au Comité Exécutif.

La gouvernance au niveau du management exécutif a été revue au début de l'année 2024 afin de permettre à Sofina d'évaluer, de suivre en terme de portée et de taille et de renforcer l'efficacité de son processus décisionnel, mais sans perdre l'agilité et en renforçant la responsabilité de ses cadres supérieurs. À cette fin, il a été décidé de dissoudre le Comité Exécutif et de subdéléguer certaines décisions à une Investment Table, Portfolio Table et Operations Table dans un cadre de délégation clair et sous la supervision d'un Leadership Council nouvellement formé. L'Investment Table décide des nouveaux investissements et des investissements complémentaires dans les sociétés du portefeuille jusqu'à un certain montant d'investissement, tandis que la Portfolio Table est responsable du suivi du portefeuille et des sorties. L'Operations Table, précédemment appelée Comité Opérationnel, prend les décisions et donne des orientations sur les questions d'entreprise, administratives et opérationnelles.

Les questions stratégiques, les questions d'intérêt majeur pour Sofina, ayant un impact structurel ou impliquant un risque réputationnel, comme la proposition de la stratégie au Conseil d'Administration et son exécution, l'allocation des capitaux et le programme d'engagement dans les fonds, la coordination des Tables, la gestion des talents et la supervision des initiatives transversales telles que la communication externe, l'ESG et l'innovation restent de la compétence du CEO, assisté des autres membres du Leadership Council.

SOFINA

Étant donné que cette nouvelle gouvernance a pris effet en janvier 2024, il est fait rapport, dans la présente section, du Comité Exécutif encore en place en 2023.

#### 7.1 COMITÉ EXÉCUTIF

Au 31 décembre 2023, le Comité Exécutif était composé des huit membres suivants, y compris le CEO. François Gillet a pris sa retraite avec effet au 31 décembre 2023.

Nom	Membre du Comité Exécutif
	CEO depuis 2024
Harold Boel (CEO)	a rejoint le Comité Exécutif depuis sa création en 2022
Victor Casier	2014
Karel Coilbay	Depuis sa création en 2023
Wouter de Baetscompiere	Depuis sa création en 2023
François Gillet	Depuis sa création en 2023
Edward Koopman	2025
Mwansa Tombeur	2021
Guilla Van Waeyerborgh	2021

Les membres du Comité Exécutif sont considérés comme des autres dirigeants au sens du CSA et, comme des personnes exemptées des responsabilités dirigées au sens du Règlement européen sur les Abus de Marché.

Les principales tâches qui ont été confiées au CEO par le Conseil d'Administration, et qu'il exécute avec l'aide des membres du Comité Exécutif, sont les suivantes :

- la direction opérationnelle de la Société et toute question relative à la gestion journalière de celle-ci ;
- décider et formuler des recommandations sur les opportunités d'investissement ;
- la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie globale et du plan d'affaires de la Société ;
- la proposition de changements à la stratégie globale et au cadre d'allocation des capitaux ;

- la mise en place de contrôles internes ;
- la préparation et la présentation des états financiers de la Société ;
- l'évaluation équilibrée et intelligible de la situation financière de la Société ; et
- la fourniture en temps utile au Conseil d'Administration de toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations.

Le CEO rend compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses fonctions.

#### 7.2 DÉPOGATIONS AU CODE 2020 CONCERNANT LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération, a décidé de ne pas fixer de seuil minimum de détention d'actions de la Société pour le CEO et les autres membres du Comité Exécutif dans la mesure où ces derniers sont suffisamment exposés aux variations du cours de bourse de la Société au travers des options sur actions qui leur sont offertes et qu'ils ne peuvent contractuellement pas exercer dans les trois premiers années de leur attribution, alors que l'impôt relatif à ces options est, pour les résidents belges, lié à l'attribution des options (Principe 79 du Code 2020). Le nombre d'options sur actions détenues par les membres du Comité Exécutif au début et à la fin de l'exercice 2023 sont détaillés au point 3.2 du Rapport de rémunération.

La Société ne dispose pas d'un droit au recouvrement de la rémunération variable des membres du Comité Exécutif (Principe 710 du Code 2020). Cependant, comme indiqué dans la Politique de rémunération, tant les Conditions des PSU que le Règlement d'attribution des options prévoient la perte des bénéfices économiques à venir dans certaines circonstances telles que la négligence grave, la faute intentionnelle ou la faute grave.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

- Matrice des risques
- Rapport de rémunération

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

### 8. Conflits d'intérêts au Conseil d'Administration

En matière de conflits d'intérêts, la Société est soumise aux articles 796 et 797 du CSA. Les Administrateurs ont le devoir d'éviter tout acte qui serait en conflit avec les intérêts de la Société et de ses actionnaires. Ils sont tenus d'informer immédiatement le Président du Conseil d'Administration de toute possibilité de survenance d'un tel conflit d'intérêts. Les règles en matière de prévention des conflits d'intérêts sont plus amplement décrites dans le Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration.

Les Administrateurs n'ont pas été confrontés à des conflits d'intérêts au cours de l'exercice écoulé. Par conséquent, les articles 796 et 797 du CSA n'ont pas trouvé à s'appliquer en 2023.

### 9. Politique de conduite

Sofina exerce ses activités dans le respect des règles éthiques et des lois et règlements applicables. À cette fin, la Société a adopté plusieurs instruments définissant sa gouvernance et les règles de conduite, tels que :

- le [Charte de Gouvernance d'Entreprise](#), qui définit la structure de gouvernance de la Société et le rôle de ses organes de gouvernance ;
- le [Code de Conduite](#), qui définit les règles de conduite pour tous les employés et les membres du Conseil d'Administration de Sofina ;
- le [Doxing Code](#) de Sofina, qui vise à prévenir les délits d'infos, la divulgation illicite d'informations privilégiées et la manipulation du marché au niveau de Sofina et des sociétés de son portefeuille.

Les politiques de conduite de Sofina ainsi que leur mise en œuvre sont décrites plus en détail dans la section [ESG](#) du présent Rapport annuel.

SOFINA

### 10. Contrôle interne et gestion des risques

La culture d'entreprise Sofina, mieux décrite ci-dessus, définit la manière dont elle effectue le contrôle interne et la gestion des risques. Plusieurs documents reflètent la culture d'entreprise de Sofina, dont deux sont particulièrement pertinents pour comprendre l'approche générale adoptée en matière de contrôle interne et de gestion des risques car ces instruments définissent le rôle des organes de gouvernance de la Société ainsi que les contrôles et équilibres mis en place. En outre, le Code de Conduite définit les règles de conduite pour tous les employés et membres du Conseil d'Administration et met clairement en évidence combien il est important que ses destinataires agissent avec intégrité et appliquent les normes de conformité les plus exigeantes.

Le Comité d'Audit est responsable de la surveillance de l'audit interne, des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de la mise en place d'une fonction d'audit interne dotée de ressources et de compétences adaptées à la nature, à la taille et à la complexité de la Société.

#### 10.1 ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE INTERNE

L'organisation de la fonction de contrôle interne et de gestion des risques est adaptée aux spécificités de l'activité d'investissement de Sofina, ayant essentiellement vocation à prendre des participations minoritaires à long terme dans des entreprises situées dans des géographies variées (principalement en Europe, aux États-Unis et en Asie), actives dans des secteurs divers. Ces entreprises ont chacune leur propre politique de contrôle interne et de gestion des risques. L'environnement de contrôle interne de Sofina repose essentiellement sur le dialogue et l'échange continu d'informations entre les membres de son personnel. À ce titre, Sofina ne dispose pas d'une fonction d'audit interne distincte mais engage des consultants externes pour effectuer les travaux d'audit interne sur la base du programme d'audit interne établi sur recommandation du Group Business Controller et approuvé par le Comité d'Audit. Dans

l'ensemble, le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit estiment que cet état de fait est adéquat compte tenu de la nature, de la taille de la Société et de son personnel, et du degré de complexité de l'organisation.

#### 10.2 GESTION DES RISQUES

Sofina a mis en place une politique de gestion des risques qui s'applique à tous les membres de son personnel. Cette politique, approuvée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit, a pour objectif de définir l'environnement de contrôle et d'identifier les risques, c'est-à-dire les événements susceptibles d'affecter, dans l'immédiat ou à plus long terme, la valeur intrinsèque de la Société.

Cette politique présente la façon dont ces risques sont gérés afin d'aligner l'appétence pour le risque avec les objectifs de la Société, tant au niveau stratégique, opérationnel, de fiabilité de l'information financière ou de conformité aux lois et aux règlements, que dans la manière dont cette politique est contrôlée en interne. Cette politique fait l'objet d'une extension sous la forme d'une matrice des risques reprise ci-après.

74

RAPPORT ANNUEL 2023



## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

#### • Déclaration de gouvernance d'entreprise

#### • Rapport de rémunération

#### Comptes et annexes

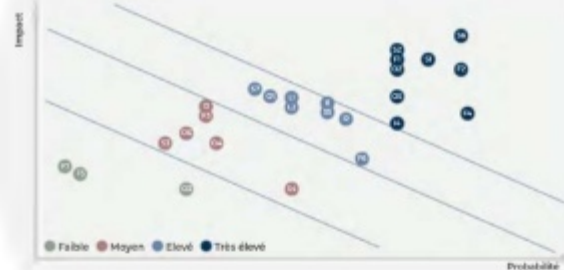
#### Lexique

#### Personne responsable

## MATRICE DES RISQUES

Sofina a développé une matrice des risques, en collaboration avec le management et le Comité d'Audit. Cette matrice des risques a été revue en 2022. Elle s'applique à l'ensemble des secteurs, styles d'investissement et géographiques dans lesquels Sofina est active. Elle identifie les principaux risques auxquels le groupe Sofina est exposé (risques stratégiques, d'investissement, de marché, opérationnels, réglementaires, fiscaux et juridiques) et évalue leur impact (par sous-risque).

Le résultat de la matrice des risques est obtenu en évaluant les facteurs de risque et en leur attribuant des valeurs numériques sur la base du risque apparent que l'événement se produise (probabilité) et de la matérialité présumée de leur impact négatif (impact). Ces valeurs ont ensuite été classées en fonction de leur niveau d'importance, celui-ci pouvant être très élevé, élevé, moyen ou faible. Il faut garder à l'esprit que ces résultats sont subjectifs et peuvent varier d'une organisation à l'autre. Des organisations différentes peuvent attribuer des valeurs différentes aux mêmes facteurs de risque en fonction de leurs circonstances et priorités particulières.



## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

Notre mission

Message aux actionnaires

À propos de Sofina

Stratégie

Rétrospective de l'année

Aperçu des participations

Engagement sociétal

• Déclaration de gouvernance d'entreprise

• Rapport de rémunération

Comptes et annexes

Lexique

Personne responsable

#### Risque stratégique

Désigne les facteurs de risque qui sont liés aux décisions stratégiques de Sofina telles que son positionnement sur le marché, la construction de son portefeuille diversifié, ainsi que les conditions nécessaires au succès de la mise en œuvre de sa stratégie.

##### RISQUES LIÉS AUX CHOIX STRATÉGIQUES

<b>51. Risque de pertinence de la stratégie</b>	Risque que la stratégie ne soit pas pertinente (i) en regard d'un mauvais positionnement sur le marché ou du choix des secteurs et géographiques cibles, (ii) du fait d'efforts insuffisants pour accentuer les facteurs de différenciation de Sofina ou d'un portefeuille insuffisamment diversifié, ou (iii) du fait de changements dans le contexte géologique, économique et climatique marquant, mettant à mal les prémisses de la stratégie de Sofina.
<b>52. Risque de concurrence accrue</b>	Risque de concurrence accrue sur les marchés principaux de Sofina, conduisant à un accès plus faible aux opportunités d'investissement et/ou à ce que Sofina soit contrainte d'accepter des valorisations plus faibles pour ses titres, conduisant à des retours sur investissement plus faibles.
<b>53. Risque de visions stratégiques divergentes</b>	Risque de désalignement entre les différents organes de décision de Sofina conduisant à un blocage, une exécution inefficace de la stratégie et une désorganisation interne.

##### RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS NÉCESSAIRES AU SUCCÈS DE LA STRATÉGIE

<b>54. Risque d'accès aux capitaux à long terme</b>	Risque d'accès limité aux capitaux à long terme, pouvant susciter des actions non planifiées au sein du portefeuille, notamment des désinvestissements prématurés et/ou une capacité d'investissement réduite.
<b>55. Risque lié au talent</b>	Risque que Sofina ne parvienne pas à attirer, embaucher et/ou garder les talents nécessaires et à constituer des équipes efficaces pour mettre en œuvre sa stratégie.
<b>56. Risque de réputation</b>	Risque découlant de la réputation de Sofina en raison (i) d'une communication inadéquate, (ii) d'investissements dans des secteurs controversés ou dans des entreprises qui ignorent les externalités négatives qu'elles créent, ou (iii) d'activités, directes ou indirectes, de Sofina ou des sociétés de son portefeuille (y compris en ce qui concerne les aspects ESG) qui ont un impact sur la capacité de Sofina à lever des capitaux, à matérialiser des opportunités et à mener en œuvre sa stratégie.
<b>57. Risque relatif à la concentration du portefeuille</b>	Risque que le portefeuille de Sofina ne soit pas suffisamment diversifié en terme de secteurs, de géographies ou de classes d'actifs. Cela pourrait avoir un impact négatif sur le rendement des investissements si Sofina s'expose à des secteurs, des géographies et des classes d'actifs peu performants, ou si Sofina ne parvient pas à identifier les opportunités de croissance et les tendances futures.

#### Risque d'investissement

##### FACTEURS DE RISQUE AYANT UN IMPACT SUR L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR À LONG TERME DES INVESTISSEMENTS DE SOFINA

<b>6. Risque lié à la sélection d'une opportunité d'investissement</b>	Risque que des paramètres inappropriés soient utilisés pour évaluer les opportunités d'investissement (positionnement stratégique, croissance du marché, rentabilité, facteurs ESG, évaluation du leadership, etc.), ce qui pourrait entraîner une mauvaise évaluation des investissements ou une mauvaise prise de décision.
<b>7. Risque post investissement</b>	Risque lié à des événements spécifiques (internes ou externes) qui n'ont pas été identifiés lors de l'exercice de due diligence ou qui ne sont survenus qu'après l'investissement de Sofina, qui affectent négativement l'activité et/ou les opérations d'une société du portefeuille et donnent lieu à un rendement inadéquat.
<b>8. Risque de gouvernance</b>	Risque lié à la gouvernance d'un investissement et plus particulièrement à la capacité de Sofina à protéger son investissement en tant qu'actionnaire minoritaire.
<b>9. Risque de désinvestissement</b>	Risque de ne pas céder un investissement au moment opportun se traduisant par l'absence de maximisation des profits ou de minimisation des pertes pour une certaine opportunité.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

Notre mission

Message aux  
actionnaires

À propos de Sofina

Stratégie

Rétrospective de l'année

Aperçu des  
participations

Engagement sociétal

• Déclaration de  
gouvernance d'entreprise

• Rapport de rémunération

Comptes et annexes

Lexique

Personne responsable

#### Risque de marché financier

RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES QUI ONT UN IMPACT SUR LE PORTEFEUILLE DE SOFINA OU SUR SA PROPRE SITUATION FINANCIÈRE

<b>F1.</b> Risque macroéconomique	Risque lié aux facteurs macroéconomiques tels que l'inflation, les taux de croissance, les prix des matières premières, les coûts énergétiques ayant un impact sur les investissements et sur la valorisation du portefeuille de Sofina.
<b>F2.</b> Risque boursier	Risque de fluctuations boursières impactant la valorisation du portefeuille de Sofina et entraînant une volatilité du coût du capital.
<b>F3.</b> Risque lié au changement climatique	Risque lié à l'impact du changement climatique sur le modèle économique des entreprises du portefeuille de Sofina et sur leur valorisation.
<b>F4.</b> Risque de taux de change	Risque lié aux fluctuations des devises auxquelles Sofina est exposée qui ont un impact sur la valeur des investissements et sur la trésorerie de Sofina.
<b>F5.</b> Risque de contrepartie	Risque lié aux défaillances potentielles des contreparties de Sofina ou de celles des sociétés de son portefeuille telles que les cotisations.
<b>F6.</b> Risque de taux d'intérêt	Risque lié aux variations des taux d'intérêt générant une variabilité de la valorisation du portefeuille de Sofina ou une augmentation de son propre coût de financement.
<b>F7.</b> Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés	Risque lié aux flux de trésorerie en raison d'une utilisation inappropriée par Sofina d'instruments dérivés pour couvrir certains risques.

#### Risque opérationnel

RISQUES QUI POURRAIENT COMPROMETTRE LA CAPACITÉ DE SOFINA DE MENER À BIEN SES ACTIVITÉS OU AVOIR UN IMPACT SUR LA VALEUR DE SON PORTEFEUILLE

<b>O1.</b> Risque de trésorerie et de liquidité	Risque de liquidités insuffisantes et/ou d'une planification inadéquate de la trésorerie qui peut conduire à une insuffisance de liquidités pour les activités d'investissement, la distribution de dividendes ou les opérations quotidiennes.
<b>O2.</b> Risque lié à l'information financière et non financière	Risque lié au processus de reporting de l'information financière et non financière (complet, fiable et pertinent) et en particulier le risque lié au processus de valorisation.
<b>O3.</b> Risque de continuité	Risque résultant de l'incapacité de Sofina à répondre à un événement de force majeure (par exemple, pandémie, incendie, événement climatique, tremblement de terre), à l'exclusion du risque de cybercriminalité.
<b>O4.</b> Risque de représentation	Risque de non-respect des obligations de pouvoir et de signature, conduisant Sofina à conclure des transactions non valides ou non autorisées.
<b>O5.</b> Risque de cybersécurité	Risque résultant de la survenance d'une cyberattaque sur les systèmes et infrastructures informatiques de Sofina.
<b>O6.</b> Risque de fraude	Risque de fraude ou d'autres actions menées par toute personne travaillant à l'encontre de Sofina.

#### Risque réglementaire, fiscal et juridique

RISQUES RÉSULTANT DE L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE, FISCAL ET JURIDIQUE AINSI QUE DE NOS OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

<b>L1.</b> Risque réglementaire	Risque lié à l'évolution du cadre réglementaire, fiscal et juridique (y compris ESG).
<b>L2.</b> Risque de litige et de violation	Risque lié à un litige ou une enquête résultant du non-respect des lois et règlements ou de la violation d'engagements contractuels.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

## RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

- Déclaration de gouvernance d'entreprise
- Matrice des risques

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

Le présent Rapport de rémunération s'inscrit dans le cadre des dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code 2020 ») et de l'article 36, §3 du Code des Sociétés et des Associations (le « CSA »). Il fait partie intégrante de la Déclaration de gouvernance d'entreprise contenue dans le présent Rapport annuel.

Il fournit une vue d'ensemble de la rémunération et des avantages, quels que soient leur forme, octroyés au cours de l'exercice 2023 à chacun des Administrateurs non exécutifs, au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif. Il reprend les grands principes de la Politique de rémunération actuelle<sup>1</sup> et la manière dont ces derniers ont été mis en application durant l'année. Il n'y a pas eu de dérogation par rapport à la Politique de rémunération actuelle approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire le 5 mai 2022.

Tous les montants monétaires figurant dans le présent Rapport de rémunération sont des montants bruts, c'est-à-dire qu'ils incluent tout impôt ou contribution supportés par les bénéficiaires des rémunérations, mais ne représentant pas les impôts ou les contributions supportés par la Société.

### 1. L'année en bref

Au 31 décembre 2023, la Net Asset Value de Sofina, son indicateur clé de performance, s'élève à 9,1 milliards EUR, ce qui représente une baisse de 25% par rapport au 31 décembre 2022. Le rendement à l'année moyenne sur les quatre dernières années s'élève à 5,9% et est ainsi inférieur de 2,9% par rapport au MSCI All Country World Index (+ MSCI ACWI+) en EUR.

Durant l'exercice, le cours de l'action Sofina a légèrement augmenté tandis que la NAV est restée relativement stable malgré un environnement économique volatil. Ceci se reflète dans le fait que le cours de l'action est passé d'une décote de 20% par rapport à la NAV fin 2022 à une décote de 18% fin 2023.

Pour plus d'informations sur la performance globale et les activités de la Société en 2023, nous vous invitons à consulter la section [Rétrospective de l'année](#) du présent Rapport annuel. Des informations comparatives sur l'évolution des rémunérations et les performances de la Société sont fournies dans la dernière section du présent Rapport de rémunération.

### 2. Rémunération des Administrateurs

#### 2.1 PRINCIPES

La rémunération statutaire des Administrateurs non exécutifs est composée de tantièmes dont le montant est déterminé forfaitairement par référence à un pourcentage des dividendes nets distribués pour la période, fixé statutairement depuis 2011 à 38%. La rémunération des Administrateurs non exécutifs n'est donc pas directement liée à la performance de la Société.

Chaque Administrateur a droit à une part égale de tantièmes, à l'exception du Président et de la Vice-Présidente qui reçoivent respectivement un double tantième et un tantième et demi. Le CEO ne perçoit pas de tantième. Les Administrateurs honoraires ne sont pas rémunérés, sauf décision contraire du Conseil d'Administration prise sur recommandation du Comité de Rémunération. Aucun Administrateur honoraire n'a reçu de rémunération quelconque à ce jour.

Les membres des Comités du Conseil d'Administration (à l'exception du CEO) ont droit à des jetons de présence, en plus de leurs tantièmes. Les jetons ont une valeur de 3500 EUR par réunion pour le/la président(e) d'un Comité et de 2500 EUR par réunion pour les autres membres d'un Comité. Les jetons de présence attribués au Président et aux Administrateurs non exécutifs sont préalablement déduits de l'enveloppe globale des tantièmes destinée aux Administrateurs non exécutifs.

Les Administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas d'autre rémunération que les tantièmes et les jetons de présence relatifs aux Comités (comme décrit ci-dessus), à l'exception du Président qui perçoit une rémunération ad hoc lors de son arrivée fixe de 150.000 EUR. Ce montant n'a pas fait l'objet d'une révision depuis son introduction en 2014. Les Administrateurs non exécutifs peuvent être défrayés des débours occasionnels par leur présence aux réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités. Les Administrateurs non exécutifs n'ont pas de droit et ne reçoivent pas d'options sur actions.

Comme indiqué dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration a choisi de ne pas payer tout ou partie de la rémunération des Administrateurs non exécutifs en actions de la Société (Principe T6 du Code 2020). Toutefois, sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil a invité les Administrateurs non exécutifs à acquiescer à partir de l'année 2023, un nombre d'actions Sofina représentant l'équivalent brut d'une année de tantièmes. Ces actions doivent être conservées au moins un an après que l'Administrateur non exécutif ait quitté le Conseil et au moins trois ans après leur acquisition. La Société estime que l'introduction de ce dispositif d'accumulation d'actions Sofina sur une base volontaire renforce l'objectif poursuivi par le Code 2020 d'aligner les intérêts financiers des Administrateurs non exécutifs avec ceux des actionnaires sans pour autant les y contraindre. De plus, cela évite les inégalités fiscales entre les différents Administrateurs du fait de leur pays de résidence. Au 31 décembre 2023, la moitié

<sup>1</sup> <https://www.sofina.com/leg-comptes/actualites/2023/05/07/la-remuneration-de-softa.pdf>

<sup>2</sup> Conformément à l'article 36, §3 des statuts de la Société, la section 3 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration et la Politique de rémunération.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

- Déclaration de gouvernance d'entreprise
- Matrice des risques

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

des douze Administrateurs non exécutifs détiennent des actions Sofina. Tel qu'indiqué dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, les Administrateurs qui n'ont pas répondu positivement à l'invitation d'acquiescer des actions ont indiqué que cela se justifiait soit en raison de leurs liens avec l'actionnaire de référence, soit parce que leur nomination est récente, soit pour des raisons de règle de conflit d'intérêt interne avec leur(s) autre(s) occupation(s) professionnelle(s) ou mandat(s) externe(s).

#### 2.2 RÉMUNÉRATION DE L'EXERCICE

Les montants indiqués dans le tableau suivant ont trait aux tantièmes et jetons de présence attribués aux Administrateurs au cours de l'exercice concerné. Ces montants bruts sont soumis aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu. Étant donné que cette rémunération est déterminée en fonction d'un pourcentage du montant de dividende net distribué pour la période en cause et que ce montant ne sera définitivement connu que le 17 mai 2024, les montants mentionnés ci-dessous pour 2023 sont susceptibles de changer (y compris de façon immatérielle).

en EUR	2023	2022
Harold Boel (CEO)	-	-
Nicolas Boel	964.753	152.623
Laura Gill	167.253	167.623
Laurent de Meirbe d'Argenteuil	167.253	147.623
Jacques Ervassens *	52.905	152.623
Felix Coblet d'Arbellet **	104.288	-
Dominique Larckxweert (Président) ***	307.005	292.767
Anja Langerbucher	174.253	364.123
Robert Peugeot *	53.905	165.124
Anagrit Singh ****	-	48.452
Michèle Sioen	163.753	153.124
Catherine Soubie	169.753	164.624
Charlotte Sromberg (Vice-Présidente)	242.079	231.433
Leslie Teo **	99.288	-
Rajeev Vasudevan **	99.288	-
Guy Verhofstadt *	52.905	165.124
Guyll York	964.753	152.623
<b>TOTAL</b>	<b>2.775.664</b>	<b>2.716.869</b>

\* Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023.

\*\* À partir de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023.

\*\*\* Cette rémunération ne comprend pas le salaire annuel fixe du Président, qui s'élève à 502.000 euros.

\*\*\*\* Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022.

<sup>1</sup> Les actions propres ne donnant pas droit à un dividende, le montant total du dividende distribué détermine le nombre d'actions propres détenues par Sofina SA le 17 mai 2024 soit le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire. À cette date, le Conseil d'Administration enregistrera dans les comptes statutaires le montant définitif du dividende distribué ainsi que la modification quant au montant de tantièmes qui en résulte. Pour les besoins du présent rapport de rémunération, le tableau reprend la rémunération brute en tenant compte du nombre d'actions propres détenues par Sofina SA au 31 décembre 2023.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

Notre mission

Message aux actionnaires

À propos de Sofina

Stratégie

Rétrospective de l'année

Aperçu des participations

Engagement sociétal

- Déclaration de gouvernance d'entreprise
- Matrice des risques

Comptes et annexes

Lexique

Personne responsable

### 3. Rémunération du CEO et des autres membres du comité exécutif

#### 3.1 PRINCIPES

Conformément à la Politique de rémunération, la rémunération du CEO et des autres membres du Comité Exécutif se compose d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable et d'un engagement de persén décrits plus en détail ci-dessous.

#### Rémunération fixe

La rémunération fixe se compose :

- d'une **rémunération de base** : la rémunération de base du CEO est, indexée annuellement sur la base de l'indice cité plus à la consommation et la rémunération de base des autres membres du Comité Exécutif est indexée sur la base de l'indice santé (moyenne mobile) ;
- d'une **rémunération d'administrateur** : perçue par le CEO et les autres membres du Comité Exécutif en leur qualité de membre du conseil d'administration de filiales de la Société, le cas échéant ; et
- d'**autres avantages** : qui incluent les cotisations payées dans le cadre de l'assurance décès et invalidité, l'assurance hospitalisation et soins de soins, la valeur de société et avantages de mobilité, la compensation pour congés non pris, les interventions dans les frais des outils de communication, ainsi que les chèques repas et chèques cadeaux (voir point 2.2.4 de la Politique de rémunération).

Les membres du Comité Exécutif résidant à l'étranger reçoivent également des allocations de logement, de formation et de transport, selon les cas.

#### Rémunération brute variable

La rémunération brute variable se compose du long-term incentive plan (« LTI »), d'options sur actions (« SOP ») et d'un bonus collectif.

#### Long-term incentive plan

Le LTI est décrit au point 2.2.2 de la Politique de rémunération. Il est actuellement d'application pour le CEO, les autres membres du Comité Exécutif, le Management Group<sup>1</sup> et d'autres membres du personnel du groupe Sofina. Il a pour objectif de partager avec ses bénéficiaires la création de valeur à long terme au-delà de la performance des indices de marché et de renforcer ainsi l'alignement entre ses bénéficiaires et les actionnaires de la Société.

Chaque année, des PSU ayant une période d'acquisition (« vesting ») de quatre ans sont offertes au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif. La part du CEO et des autres membres du

Comité Exécutif dans le nombre total de PSU offertes est stable d'une année à l'autre. Le nombre de PSU offertes est déterminé de telle sorte que le montant en espèces qui serait payé en cas d'acquisition de ces PSU soit égal à environ un quart de 5% de la valeur créée au niveau de la NAV dépassant la performance par rapport à l'indice de référence, le MSCI ACWI.

Les PSU acceptées sont définitivement acquises (« vested ») si, selon le test de performance effectué à l'expiration de la période de quatre ans concernée, la performance de la NAV par action (« NAVPS ») diminue d'un montant égal à deux années de dividendes bruts (« NAVPS », telle que plus amplement définie dans le Lockup) sur la cohorte de quatre ans dépassant la performance du MSCI ACWI de 4% sur une base annuelle.

Le nombre de PSU est déterminé à l'expiration de la cohorte de quatre ans en fonction du résultat d'un test de performance réalisé pour cette même période et décrit plus en détail au point 2.2.2 de la Politique de rémunération. La contrepartie en espèces versée au titre du LTI dépendra du nombre de PSU acceptées et définitivement acquises.

La méthode de calcul pour déterminer le montant payé en espèces au titre du LTI est décrite au point 2.2.2 de la Politique de rémunération.

#### Plan d'options sur actions

Chaque année, un certain nombre d'options sur actions est offert au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif. Des options sur actions peuvent également être offertes au Management Group et à d'autres membres du personnel du groupe Sofina. Le nombre d'options offertes est stable d'une année à l'autre. Il est réglé entre l'ensemble des bénéficiaires des options en fonction de leur niveau de séniorité dans l'organisation à partir d'une enveloppe théorique globale recommandée par le Comité de Rémunération. Les options sur actions ont pour objectif de récompenser les bénéficiaires pour leur contribution à la création de valeur à long terme pour la Société et de renforcer l'alignement entre les bénéficiaires et les actionnaires de la Société.

Les plans d'options sur actions prévoient que les options peuvent être exercées à partir du 1<sup>er</sup> janvier de la quatrième année civile suivant l'année de l'offre jusqu'à la veille du cinquième anniversaire du jour de l'offre, avec une extension possible jusqu'à la veille du dixième anniversaire du jour de l'offre, en fonction du choix exprimé par chaque bénéficiaire lors de l'acceptation de l'offre des options. Il n'y a pas de critères de performance supplémentaire pour l'acquisition des options sur actions.

En 2021, le Conseil d'Administration a approuvé des plans d'options sur actions Switch dans le cadre desquels un certain nombre d'options sur actions ont été offertes à certains membres du Comité Exécutif et il s'assure une rotation dynamique au niveau du Comité Exécutif compte tenu de la durée déterminée du mandat de ces membres du Comité Exécutif. Les plans d'options sur actions Switch visent à assurer une transition en douceur pour ces membres du Comité Exécutif après des années de contribution au sein du Comité Exécutif. Ces plans diffèrent des autres plans

<sup>1</sup> Le Management Group comprend les membres des équipes d'investissement, Tax & Legal, resources humaines et Corporate Services, qui font partie du cadre bénéficiaire au sein du groupe Sofina.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

- Déclaration de gouvernance d'entreprise
- Matrice des risques

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

d'options au niveau de la période d'exercice, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Le nombre d'options offerts dans le cadre de ces plans varie en fonction de l'année de nomination dudit membre du Comité Exécutif.

Toute acceptation d'options par un membre du Comité Exécutif fait l'objet d'une déclaration par le membre du Comité Exécutif concerné auprès de la FSM-A, en application des prescrits légaux relatifs à une transaction de dirigeants. Les membres du Comité Exécutif sont eux-mêmes responsables de cette déclaration.

#### Bonus collectif

Le bonus collectif a été mis en place en application des conventions collectives 90 et 90 bis et a été attribué à l'ensemble des membres du personnel à la suite de la réalisation des objectifs collectifs. Le CEO n'en bénéficie pas en raison de son statut d'indépendant.

#### Engagements de pension

Depuis 2015, le CEO, les autres membres du Comité Exécutif, le Management Group ainsi que la majorité des membres du personnel au service de la Société bénéficient d'un plan de pension de type « cash balance » dont les principes sont plus amplement décrits dans la Politique de rémunération.

La Société a également souscrit à un plan de pension de type « contributions définies » pendant plusieurs années. L'épargne constituée en vertu de ce plan est définitivement acquise en cas de décès ou de départ à la retraite.

En cas de décès du CEO, des autres membres du Comité Exécutif ainsi que des autres membres du personnel avant la date du terme du contrat d'assurance ou, le cas échéant, avant la date du terme anticipé ou différé, leurs bénéficiaires ont entre autres droit à un capital dont le montant réside à l'épargne constituée avec, en fonction du bénéficiaire, un minimum de trois ou quatre fois la rémunération annuelle fixe brute de référence du défunt par le biais du plan applicable. L'assurance groupe couvre également le risque d'incapacité.

#### Indemnités de départ, départ éventuel et droit de recouvrement

Comme indiqué dans la Politique de rémunération, aucuns indemnités de départ, conventionnelles ou statutaires, n'est prévue à l'échec du mandat des Administrateurs non exécutifs du CEO ou à la fin du contrat de travail des autres membres du Comité Exécutif, que ce départ soit volontaire, contractuel, anticipé ou programmé. Ce sont donc les dispositions légales applicables en la matière qui auront, le cas échéant, d'application.

Par exception à ce que prévoit le Principe 712 du Code 2020 et comme décrit dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, la Société ne dispose pas d'un droit de recouvrement de la rémunération variable du CEO et des autres membres du Comité Exécutif. Cependant, tant les Conditions des PSU que le Règlement d'attribution des options sur actions prévoient la perte des bénéfices économiques à venir en cas de licenciement pour faute grave.

SOFINA

### 3.2 RÉMUNÉRATION DE L'EXERCICE

#### Aperçu de la rémunération totale octroyée

RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES PAR SOFINA ET/OU SES FILIALES LIÉGEOISES OU SINGAPOURIENNE AU CEO ET AUX AUTRES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

MONTANTS (EN EUR)	CEO (INDIVIDUEL)		AUTRES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (COLLECTIF)	
	2023	2022	2023	2022
Rémunération de base et d'administrateur	604.640 <sup>1</sup>	604.649	3.277.243	2.881.441
Autres avantages **	31.781	37.076	496.243	183.371
<b>Rémunération brute fixe totale</b>	<b>636.421</b>	<b>641.725</b>	<b>3.773.486</b>	<b>3.064.752</b>
Long-term incentive plan (LTI) ***	0	0	0	0
Valeur des options sur actions ****	-496.234	533.148	2.494.901	2.033.530
Bonus collectif	0	0	28.634	24.348
<b>Rémunération brute variable totale</b>	<b>496.234</b>	<b>533.148</b>	<b>2.523.535</b>	<b>2.779.876</b>
<b>Engagements de pension *****</b>	<b>156.571</b>	<b>107.063</b>	<b>514.271</b>	<b>463.976</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1.240.579</b>	<b>1.273.866</b>	<b>6.779.291</b>	<b>6.346.483</b>
Proportion de la rémunération fixe ***** et variable	60,0% fixe / 40,0% variable	58,3% fixe / 41,7% variable	62,9% fixe / 37,1% variable	56,5% fixe / 43,5% variable

<sup>1</sup> Le CEO a renoncé à l'attribution de sa rémunération de base pour l'exercice 2022.

<sup>2</sup> Ceci inclut l'attribution de congé de départ des membres du Comité Exécutif parti à la retraite.

<sup>3</sup> Montant brut payé en espèces au CEO et autres membres du Comité Exécutif dans le cadre de la clôture de l'exercice 2023, ainsi que la somme de valeurs de la rémunération variable relative à ces personnes pour les membres du Comité Exécutif basés en Belgique, à l'exception du CEO.

<sup>4</sup> Les actions sur actions sont rattachées et appliquent leur valeur faciale brute que déterminée à l'article 63 de la Loi du 26 mars 1988 en ce qui concerne la Belgique pour l'exercice 2023. Les valeurs de liquidation des actions prévues dans la loi, la valeur faciale d'une option sur action avec agio à 9% de son prix d'exercice (avec à titre indicatif le montant, basé sur le cours de clôture de l'action à la date du jour de l'offre) et le montant de la somme de liquidation de l'action sur action (avec à titre indicatif le montant, basé sur le cours de clôture de l'action à la date du jour de l'offre) et le montant de la somme de liquidation de l'action sur action (avec à titre indicatif le montant, basé sur le cours de clôture de l'action sur action) sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

<sup>5</sup> Ceci inclut les primes payées dans le cadre des engagements de pension.

<sup>6</sup> Ceci comprend la rémunération brute fixe ainsi que les engagements de pension.

Les rémunérations brutes fixes et variables mentionnées ci-dessus sont soumises aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu.

01

RAPPORT ANNUEL 2023

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

- Notre mission
- Message aux actionnaires
- À propos de Sofina
- Stratégie
- Rétrospective de l'année
- Aperçu des participations
- Engagement sociétal
  
- Déclaration de gouvernance d'entreprise
- Matrice des risques
  
- Comptes et annexes
- Lexique
- Personne responsable

**Long-term incentive plan**

**Cohorte 2020-2023**  
NOMBRE DE PSU OFFERTES AU CEO ET AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET ACCEPTÉES PAR CES DERNIERS POUR LA COHORTE 2020-2023

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF	NOMBRE MAXIMUM PSU *	NOMBRE CIBLE DE PSU **
Harold Boët	6.207	990
Victor Casier	5.573	882
Xavier Corbay	5.573	882
Wautier de Bassompierre	5.573	882
François Gillet	5.573	882
Edward Koopman	5.573	882
Mawene Tombou	4.472	756
Gusta Van Waeyenberge	4.472	756

\* Nombre de PSU qui peuvent être définitivement acquises (vested) par un bénéficiaire si la performance de l'ADAPTS dépasse la performance du MSCI ACWI de 4% sur la période de quatre ans.  
 \*\* Écart de 3% du Nombre Maximum de PSU de la performance de l'ADAPTS de par rapport à la performance du MSCI ACWI sur la même période dans une mesure composée entre 0% et 4%. Le nombre de PSU définitivement acquises par un bénéficiaire varie de façon linéaire entre le Nombre Cible de PSU et le Nombre Maximum de PSU attribués à ce dernier.

**TEST DE PERFORMANCE POUR LA COHORTE 2020-2023**

ANNÉE	ANAPTS (€ EN EUR)	DIVIDENDE NET DE L'EXERCICE (EN EUR)	ANAPTS (€ EN EUR)	PERFORMANCE DE L'ANAPTS	PERFORMANCE DU MSCI ACWI
2020	221,12	2,90	258,79	+18,4%	+6,6%
2021	258,58	3,01	331,83	+29,7%	+27,5%
2022	331,60	3,13	273,55	-18,8%	-13,0%
2023	272,53	3,24	286,53	-1,0%	+18,7%
<b>PERFORMANCE ANNUELISÉE SUR LA COHORTE 2020-2023</b>				<b>6,7%</b>	<b>8,7%</b>

1 Le test de performance sur la cohorte 2020-2023 a été effectué au début de l'exercice 2024, sur la base de la performance de l'ANAPTS sur cette cohorte de quatre ans de la performance du MSCI ACWI sur la même période. Comme exposé plus amplement dans la Politique de rémunération, le test de performance de la Société pour la LTP est effectué par rapport à l'évolution de l'ANAPTS c'est-à-dire la Net Income dérivée d'un montant égal à deux années de dividendes bruts pour refléter l'impact de la politique actuelle de conserver ou faire un montant en espèces égal à deux années de dividendes bruts.

Comme pour l'exercice précédent, aucune des PSU attribuées au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif au titre de la cohorte 2020-2023 n'a été définitivement acquise (vested). Comme indiqué dans le tableau repris au point 3.2, aucune rémunération n'a donc été perçue par le CEO et les autres membres du Comité Exécutif dans le cadre du LTP.

**Cohorte 2023-2026**  
NOMBRE DE PSU OFFERTES AU CEO ET AUX AUTRES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET ACCEPTÉES PAR CES DERNIERS POUR LA COHORTE 2023-2026

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF	NOMBRE MAXIMUM DE PSU *	NOMBRE CIBLE DE PSU **	DATE D'ACQUISITION DÉFINITIVE
Harold Boët	5.969	836	31/12/2025
Victor Casier	4.950	743	31/12/2025
Xavier Corbay	4.950	743	31/12/2025
Wautier de Bassompierre	4.950	743	31/12/2025
François Gillet ***	0	0	-
Edward Koopman	4.950	743	31/12/2025
Mawene Tombou	4.950	743	31/12/2025
Gusta Van Waeyenberge	4.950	743	31/12/2025

\* Nombre de PSU qui peuvent être définitivement acquises (vested) par un bénéficiaire si la performance de l'ADAPTS dépasse la performance du MSCI ACWI de 4% sur la période de quatre ans.  
 \*\* Écart de 3% du Nombre Maximum de PSU de la performance de l'ADAPTS de par rapport à la performance du MSCI ACWI sur la même période dans une mesure composée entre 0% et 4%. Le nombre de PSU définitivement acquises par un bénéficiaire varie de façon linéaire entre le Nombre Cible de PSU et le Nombre Maximum de PSU attribués à ce dernier.  
 \*\*\* Aucune PSU n'est offerte à François Gillet pour la cohorte 2023-2026 étant donné que ce dernier a pris ses réserves le 31 décembre 2023.

La quote-part du CEO dans le total des PSU de la cohorte 2023-2026 est égale à 8,87%, alors que celle de l'ensemble des autres membres du Comité Exécutif est de 46,27%. Le solde des PSU a été (i) offert au Management Group et à d'autres membres du personnel et (ii) réservé pour des promoteurs et des nouveaux recrutements.

Ces PSU ne seront définitivement acquises que le 31 décembre 2026 et n'ouvriront le droit au paiement d'un montant en espèces qu'au début de l'exercice 2027 en cas de validation d'un test de performance sur la cohorte 2023-2026.



## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

- Déclaration de gouvernance d'entreprise
- Matrice des risques

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

Le Nombre Maximum de PSU offertes au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif pour les cohortes précédentes est le suivant :

- cohorte 2021-2024 : 31.853 PSU (définitivement attribuées en cas de validation du test de performance au 31 décembre 2024) ;
- cohorte 2022-2025 : 35.269 PSU (définitivement attribuées en cas de validation du test de performance au 31 décembre 2025).

#### Options sur actions

OPTIONS SUR ACTIONS DÉTENUES PAR LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF AU DÉBUT ET À LA FIN DE L'EXERCICE 2023

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF	SOLDE AU 31/12/2022	SOP 2023 (ATTIRÉS EN 2023)	EXERCICES EN 2023			VARIATIONS PENDANT L'ANNÉE		SITUATION AU 31/12/2023 **	
			DATE D'EXERCICE	PREV. EN 2023	EN 2023	ACQUISES	NON ACQUISES	TOTAL	
Harold Dost	183.000	22.000	-	-	-	-	74.000	66.000	140.000
Victor Casier	44.000	7.000	-	-	-	-	22.000	33.000	55.000
Xavier Corbay	44.000	7.000	-	-	-	-	22.000	33.000	55.000
Wulfert de Betschamps	52.000	22.000	-	-	-	-	22.000	52.000	74.000
François Gillet	44.000	7.000	-	-	-	-	22.000	33.000	55.000
Eberhard Koepman	59.000	7.000	-	-	-	-	37.000	33.000	70.000
Mélanie Tombeuf	32.000	23.900	1.000	34/03/2023	128,95	-	3.900	57.000	54.500
Julia Van Welyvelde	37.000	23.500	-	-	-	-	9.500	57.000	80.500

\* Cette colonne fait référence aux options sur actions offertes en novembre 2023 et attribuées aux membres du Comité Exécutif en vertu de la politique d'achat sur 60 jours, c'est-à-dire jusqu'à 27 janvier 2023. Les options sur actions acquises avant ou à cette date sont considérées comme attribuées à cette date.  
 \*\* Ces colonnes font référence aux options sur actions détenues par les membres du Comité Exécutif au 31 décembre 2023 et ne représentent pas les options sur actions offertes en novembre 2023 car ces options ont été respectivement attribuées par intérim le 23 janvier 2024 (sur 60 jours après la date d'offre) et attribuées après la clôture de l'exercice 2023. Pour plus de détails sur ces options sur actions offertes en novembre 2023 et attribuées en janvier 2024, voir ci-dessous le tableau relatif aux options sur actions offertes aux membres du Comité Exécutif en 2023.

1. Les PSU offertes à François Gillet ont été déduites puisqu'elles ont été déclassées lors de son départ à la retraite.

SOFINA

83

RAPPORT ANNUEL 2023

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

- Déclaration de gouvernance d'entreprise
- Matrice des risques

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

Un total de 212.870 options ont été offertes dans le cadre des plans d'options sur actions 2023 aux membres du Comité Exécutif, aux membres du Management Group et à d'autres membres du personnel. Ces options ont été offertes le 30 novembre 2023 et le délai de 60 jours pour les accepter s'est écoulé le 29 janvier 2024. Les options acceptées par les bénéficiaires sont réparties attribuées le 29 janvier 2024.

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF	NOMBRE	DATE DE L'OFFRE	DATE D'EXERCICE	DATE D'ÉCHÉANCE	PRIX D'EXERCICE (EN EUR)
Harold Bodi (CEO)	22.000	30/11/2023	01/01/2027	29/11/2033	196,34
Victor Casier	7.000 *	30/11/2023	01/01/2027	29/11/2033	196,34
Xavier Corbay	7.000	30/11/2023	01/01/2027	29/11/2033	196,34
Wautier de Bessompierre	7.000 *	30/11/2023	01/01/2027	29/11/2033	196,34
François Gillet	7.000	30/11/2023	01/01/2027	29/11/2033	196,34
Edouard Koopman	7.000	30/11/2023	01/01/2027	29/11/2033	196,34
Maxence Torrébeau	12.500 *	30/11/2023	01/01/2032	29/11/2033	196,34
Guillaume Van Wuytlenbergh	7.000	30/11/2023	01/01/2027	29/11/2033	196,34
	12.500 *	30/11/2023	01/01/2032	29/11/2033	196,34

\* Options sur actions réservées dans des options sur actions Swaps.

Aucun membre du Comité Exécutif ne s'est vu offrir des actions ou des droits d'acquisition, autres que ces options sur actions Sofina offertes en application de la loi du 26 mars 1959.

Comme indiqué dans le tableau du point 3.2 ci-dessus, la valeur des options sur actions offertes au cours de l'exercice 2023 est inférieure à la valeur des options offertes au cours de l'exercice 2022 en raison de la baisse en 2023 du cours de l'action Sofina, qui détermine le prix d'exercice de l'option sur actions et donc sa valeur fiscale.

#### 4. Information comparative sur l'évolution de la rémunération et la performance de la Société

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS</b>					
Rémunération totale moyenne (en EUR)	340,531	146,473	161,932	174,236	135,044
Variation annuelle vs a-1	+1,6%	+5,5%	+10,6%	+7,9%	-1,0%
<b>RÉMUNÉRATION DU CEO</b>					
Rémunération totale (en EUR)	2.134.348	3.218.878	4.032.716	1.273.956	1.240.575
Variation annuelle vs a-1	-15,4%	+50,3%	+27,2%	-68,0%	-2,6%
<b>RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF</b>					
Rémunération totale moyenne (en EUR)	1.904.907	2.778.633	3.733.756	852.543	968.470
Variation annuelle vs a-1	-13,3%	+44,9%	+34,4%	-56,1%	+16,5%
<b>MESURES DE PERFORMANCE DE SOFINA</b>					
Netéficé* (en EUR)	226,92	264,59	337,66	276,41	273,62
Volatilité annuelle moyenne	76,6%	80,9%	29,0%	-16,5%	-0,9%
<b>RÉMUNÉRATION MOYENNE DES EMPLOYÉS SUR LA BASE D'UN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN</b>					
Rémunération totale moyenne (en EUR)	240,871	296,301	330,301	172,050	182,608
Variation annuelle vs a-1	+13,9%	+23,0%	+11,5%	-47,9%	+6,7%

\* Cf. Lexique repris à la fin du présent Rapport annuel.

La rémunération totale des Administrateurs non exécutifs est plus amplement décrite au point 2.1 du présent Rapport de rémunération. Elle est principalement composée de tantièmes calculés sur la base du montant de dividende net et de jetons relatifs à leur présence au sein des Comités. Elle n'est donc pas directement liée à la performance de la Société. Les variations d'une année à l'autre dans la rémunération moyenne des Administrateurs non Exécutifs s'expliquent aussi par la modification du nombre d'Administrateurs.

La rémunération totale du CEO et la rémunération totale moyenne des autres membres du Comité Exécutif comprend la rémunération telle qu'exposée au point 3.2 du présent Rapport de rémunération. Elle dépend en grande partie du LTP et des options sur actions, valorisées à leur valeur fiscale comme indiqué au point 3.2. La plus récente variation se justifie notamment par la baisse du cours de bourse de Sofina qui détermine le prix d'exercice des options sur actions et la baisse de la performance de la NAV sur la période de référence.

## AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

### RAPPORT DE GESTION

#### Notre mission

#### Message aux actionnaires

#### À propos de Sofina

#### Stratégie

#### Rétrospective de l'année

#### Aperçu des participations

#### Engagement sociétal

- Déclaration de gouvernance d'entreprise
- Matrice des risques

#### Comptes et annexes

#### Lexique

#### Personne responsable

La performance du groupe Sofina est évaluée par rapport à l'évolution de sa NAVPS et à sa rentabilité annuelle moyenne. Cette dernière mesure de performance est utilisée dans le cadre du LTP et permet à nos actionnaires un alignement entre l'évolution de la rémunération variable attribuée au management et l'évolution de la performance du groupe Sofina.

Enfin, le ratio entre d'une part la rémunération la plus élevée du Comité Exécutif et d'autre part la rémunération la moins élevée parmi les autres employés de la Société, sur une base équivalente à temps plein pour l'exercice écoulé est de 120.

La rémunération totale moyenne des employés sur une base équivalente à temps plein comprend la rémunération des employés de la Société non membres du Comité Exécutif. Elle se compose d'une rémunération fixe (incluant annuellement, des engagements de pension et d'autres avantages). La rémunération variable de ces employés comprend également un bonus discrétionnaire annuel, éventuel montant en espèces dû au titre du LTP pour la cohorte venant à échéance lors de cette année et la valeur fiscale des options sur actions offertes lors de cette année et ayant fait l'objet d'une attribution<sup>1</sup>. Un bonus collectif peut également être octroyé à l'ensemble des employés de la Société en application des conventions collectives '90 et '90bis, tel que décrit sous le point 2.2.2 de la Politique de rémunération.

La rémunération totale moyenne des employés de la Société sur une année donnée, dont les composantes sont décrites plus amplement dans le paragraphe ci-dessus, est calculée sur la base de la rémunération totale attribuée à ces employés dans cette même année.

Ce calcul tient compte des employés de la Société à l'exclusion du CEO et des autres membres du Comité Exécutif et ne comprend pas les stagiaires. Les régimes de crédit-temps et de congé parental sont considérés comme une occupation à temps plein, et le travail à temps partiel comme une occupation à temps partiel. Le résultat total est exprimé en équivalent à temps plein.

Comme indiqué ci-dessus, le LTP et la valeur des options sur actions influencent de manière sensible l'évolution de cette rémunération moyenne d'une année à l'autre.

La rémunération la plus élevée du Comité Exécutif est la rémunération du CEO telle que décrite au point 1.2 du présent Rapport de rémunération. La rémunération la moins élevée parmi les autres employés de la Société sur une base équivalente à temps plein comprend les éléments de rémunération tels que décrits sous le présent paragraphe et est calculée selon cette même méthodologie.

Conformément à l'article 7149-CSA, l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 8 mai 2024 sera invitée à approuver le présent Rapport de rémunération par vote séparé.

La Politique de rémunération a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2022 à une majorité de 97,86% des votes exprimés et le Rapport de rémunération pour l'exercice 2022 a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023 à une majorité de 98,26% des votes exprimés.

Une version modifiée de la Politique de rémunération reflétant les propositions d'adaptation du LTP présent sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2024 conformément au Principe 7.3 du Code 2020 et à l'article 7188<sup>1</sup>, 10 du CSA. Les changements proposés au LTP consistent à ajouter des critères d'attribution pour une partie des PSU et à prévoir des critères de transition. Les modifications proposées à la Politique de rémunération seront publiées sur le site internet de la Société avant l'Assemblée Générale Ordinaire.

<sup>1</sup> À partir de 2023, le groupe de bénéfices (sans d'options sur actions) a été délogé.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

EY Bedrijfsrevisoren  
EY Réviseurs d'Entreprises  
Kouterveldstraat 7B 001  
B-1831 Diegem

Tel: +32 (0)2 774 91 11  
ey.com

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Sofina SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 4 mai 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 4 exercices consécutifs.

**Rapport sur l'audit des Comptes Annuels****Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Sofina SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à EUR 3.545.556.114 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 321.021.691.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

**Fondement de notre opinion sans réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de

ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Points clés de l'audit**

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES



### Rapport du commissaire du 28 mars 2024 sur les Comptes Annuels de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (suite)

#### Valorisation des participations non cotées

##### Description du point clé de l'audit

La Société détient des participations dans des sociétés non cotées pour une valeur nette comptable de EUR 1.941 millions (toutes présentées en immobilisations financières, dont EUR 1.140 millions dans la rubrique « entreprises liées », EUR 584 millions dans la rubrique « entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation » et EUR 217 millions en « autres immobilisations financières ») représentant 55 % du total des actifs.

Conformément aux articles 3:23 et 3:44 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019, les participations portées sous la rubrique "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation est détenue.

L'identification de moins-values ou de dépréciations durables par rapport à la valeur d'acquisition de ces immobilisations financières non cotées, pour lesquelles peu de données publiques observables sont disponibles, dépend d'estimations ou jugements significatifs de la part de l'organe de gestion, que ce soit au niveau de la méthode d'évaluation utilisée ou des paramètres sous-tendant celle-ci.

La société fait appel à un spécialiste indépendant de l'évaluation pour confirmer que les justes valeurs estimées en interne par la société sont appropriées et se situent dans leur propre fourchette d'évaluation.

##### Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous nous sommes assurés de la conformité des règles d'évaluation de ces participations non cotées avec les principes comptables généralement admis en Belgique.

Nous avons analysé le processus d'évaluation des immobilisations financières non cotées ainsi que les contrôles internes qui y sont liés, notamment le recours à un spécialiste indépendant pour confirmer les justes valeurs estimées en interne et les contrôles de revue par la direction de ces justes valeurs.

Nous avons vérifié la conception et l'efficacité opérationnelle de ces contrôles internes en :

- Évaluant l'indépendance, la compétence et les capacités du spécialiste de l'évaluation engagé par la direction ;
- Examinant la qualité du rapport du spécialiste de l'évaluation de la direction préparé deux fois par an.

Pour toutes les participations non cotées, nous avons analysé tout changement dans la méthodologie d'évaluation appliquée par Sofina, et nous avons effectué une revue analytique en comparant la variation de la juste valeur de l'année en cours avec la performance d'un indice boursier sectoriel pertinent. Les différences en dehors d'une fourchette raisonnable attendue ont été analysées et expliquées.

Nous avons testé, sur la base d'un échantillonnage, la valorisation par Sofina de ces participations en se concentrant sur le choix des méthodes utilisées ainsi que sur les hypothèses sous-jacentes. En particulier, pour chaque participation sélectionnée dans cet échantillon :

- Nous avons rapproché les données utilisées dans les modèles d'évaluation avec des sources externes pertinentes et disponibles. Ces données comprennent les multiples de transaction utilisés, les résultats publiés ou les informations provenant directement de la direction des sociétés dans lesquelles une participation est détenue ;
- Nous avons remis en question les hypothèses clés affectant ces valorisations (multiples, indices de référence des pairs, taux d'actualisation,...) ;
- Nous avons vérifié la fiabilité des comptes de gestion / business plans en examinant la revue rétrospective effectuée par Sofina, afin d'évaluer la qualité de la documentation reçue de l'entité détenue lors des exercices d'évaluation passés ;
- Nous avons vérifié l'exactitude mathématique des modèles d'évaluation ;

## RAPPORT DES COMMISSAIRES



- Nous avons développé notre propre estimation de la juste valeur conformément à la norme ISA 540 en effectuant une analyse de sensibilité sur les estimations clés et en comparant nos résultats avec l'évaluation de Sofina ;
- Nous avons veillé à ce que les pourcentages de détention soient correctement utilisés dans l'évaluation au moyen d'une confirmation directe.

Nous avons obtenu et examiné le rapport d'analyse de fin d'exercice du spécialiste de l'évaluation engagé par la direction et vérifié que la juste valeur de Sofina se situait dans la fourchette jugée acceptable par le spécialiste.

Lorsqu'elles étaient disponibles, nous avons comparé les évaluations avec des transactions récentes avec des parties non liées et évalué si ces transactions (y compris après la fin de l'exercice) entraîneraient une modification de la juste valeur.

Nous avons discuté avec la direction de tout événement subséquent susceptible d'avoir une incidence significative sur les participations dans le portefeuille « Sofina Direct » et nous avons évalué si ces événements post-clôture nécessitaient un ajustement ou non.

Nous avons « challengé » le caractère durable des éventuelles pertes de valeur de ces participations par rapport à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2023. Le cas échéant, nous avons vérifié que les réductions de valeur nécessaires et pertinentes avaient bien été comptabilisées au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à

### Rapport du commissaire du 28 mars 2024 sur les Comptes Annuels de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (suite)

l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES****Rapport du commissaire du 28 mars 2024 sur les Comptes Annuels de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (suite)**

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des

lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES



**Rapport du commissaire du 28 mars 2024 sur les  
Comptes Annuels de Sofina SA pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2023 (suite)**

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

#### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

#### Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge (Révisée) complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

#### Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

#### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

#### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

#### Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- ▶ Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 28 mars 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par

jean-francois hubin  
Digitally signed by jean-francois hubin  
DN: cn=jean-francois hubin,  
email=jean-francois.hubin@ey.com  
Date: 2024.03.28 13:25:29 +01'00'

Jean-François Hubin \*  
Partner  
\* Agissant au nom d'une SRL

24JFH0108



**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	46,5	29,1	17,4
Temps partiel	1002	3,5	0,4	3,1
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	49,4	29,5	19,9

**Nombre d'heures effectivement prestées**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1011	69.559	44.076	25.483
Temps partiel	1012	4.723	874	3.849
Total	1013	74.282	44.950	29.332

**Frais de personnel**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1021	13.867.361,18	9.666.866,75	4.200.494,43
Temps partiel	1022	243.968,61	10.596,21	233.372,40
Total	1023	14.111.329,79	9.677.462,96	4.433.866,83

**Montant des avantages accordés en sus du salaire**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
	1033	68.944,00	41.980,00	26.964,00

**Au cours de l'exercice précédent**

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	47,7	28,3	19,4
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	72.667	44.490	28.177
Frais de personnel	1023	24.220.606,96	18.871.493,85	5.349.113,11
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	66.161,00	37.947,00	28.214,00

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	49	4	52,2
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	47	4	50,2
Contrat à durée déterminée	111	2		2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	30		30,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	3		3,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	5		5,0
de niveau universitaire	1203	22		22,0
Femmes	121	19	4	22,2
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	4		4,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	4	3	6,4
de niveau universitaire	1213	11	1	11,8
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	20		20,0
Employés	134	27	4	30,2
Ouvriers	132			
Autres	133	2		2,0

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	1,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	2.244	
Frais pour la société	152	101.302,03	

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	8		8,0
210	5		5,0
211	3		3,0
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	5	1	5,8
310			
311	5	1	5,8
312			
313			
340			
341			
342			
343	5	1	5,8
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE****Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	29	5811	17
Nombre d'heures de formation suivies	5802	1.148	5812	679
Coût net pour la société	5803	186.249,71	5813	94.694,28
dont coût brut directement lié aux formations	58031	174.486,71	58131	88.953,28
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	11.763,00	58132	5.741,00
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	